



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales
Pôle Assemblées
Tél. 04.94.36.89.25
assemblee@mairie-toulon.fr

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TOULON

SEANCE PUBLIQUE DU **VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023**

PROCES-VERBAL

Ville de Toulon
Conseil Municipal
du Vendredi 24 Novembre 2023

MME Josée MASSI – MAIRE - PRESENTE

ADJOINTS

M. CAVANNA
MME LEVY
M. TAINGUY
MME TURBATTE
M. JEROME
MME PIN
M. CAZAUX
MME ANDREOTTI
M. MAHALI
MME JANVIER
M. De SAINT-SERNIN

PV H. BROCHOT

PV M. MAHALI

MME MONDONE
M. BONNET
MME AUDIBERT
M. MORENO
MME CHAMBON
M. CHARRETON
MME BERARD
M. MASCARO
MME GHERARDI
M. LE BERRE
MME DEPALLENS

PV Mme MONDONE
PV M. PELLETIER
PV M. CHENEVARD

CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. CHENEVARD
M. LEONI
M. TROILLAS
M. RAYNAUD
MME GENETELLI
M. TANGUY
M. GUTIERREZ
MME JOUVE
M. CAMPUS
M. BONNEFOY
MME MANZANARES
M. BROCHOT
MME BIZAT
M. PARDIGON
MME FORTIAS
M. PELLETIER
MME MOUSSAOUI
MME PASQUALI-CERNY

PV M. LEONI
PV M. DE SAINT-SERNIN

PV M. PELISSOU

MME DRIDI
MME LAYEC
MME DIR
M. PELISSOU
MME VALLIORGUES
MME VEYRAT-MASSON
MME DIAZ
M. DHO
MME MOUNIER
M. KOUTSEFF
MME ROUSSEL
MME SABARLY
M. NAVARRANNE
M. LEROY
MME BRUNEL
M. DE UBEDA
M. DEPALLENS
MME MUSCHOTTI

PV Mme MANZANARE

PV Mme MOUNIER
PV Mme FORTIAS

PV M. RAYNAUD

CONSEIL MUNICIPAL DE TOULON

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SEANCE	17
ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 OCTOBRE 2023	18
COMPTE RENDU DES DECISIONS	18
ECOLOGIE URBAINE.....	19
RESSOURCES HUMAINES	31
PETITE ENFANCE	35
FINANCES.....	37
PROPRIETES FONCIERES	82
MEDIATHEQUES	88
ACTIONS SOCIALES.....	89
SPORT/SANTE/BIEN-ETRE	93
DYNAMISATION COMMERCIALE	95
TRAVAUX COMMUNAUX.....	97
QUESTION ORALE.....	98
CLOTURE DE LA SEANCE	100



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales
Pôle Assemblées
Tel. 04.94.36.30.81
assemblee@mairie-toulon.fr

CONSEIL MUNICIPAL

DU

VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023

ORDRE DU JOUR

DECISIONS	5
ECOLOGIE URBAINE.....	19
RESSOURCES HUMAINES.....	31
PETITE ENFANCE	35
FINANCES.....	37
PROPRIETES FONCIERES	82
MEDIATHEQUES	88
ACTIONS SOCIALES.....	89
SPORT/SANTE/BIEN-ETRE	93
DYNAMISATION COMMERCIALE	95
TRAVAUX COMMUNAUX.....	97

DECISIONS

COMPTE RENDU

Compte rendu des diverses décisions prises par Madame le Maire de Toulon, dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : règlements des frais et honoraires, assurances, ester en Justice, louage de choses pour le mois de novembre 2023, en application de la délibération du 3 mai 2023, enregistrée sous le numéro 2023/359/S.

DECISIONS DE PAIEMENT : Frais d'actes et de contentieux

2023/139 - Paiement de la somme de 153,75 € TTC, à la SCP d'Huissiers J.L. GIORDANO et L. GONGORA, au titre de ses frais et honoraires dans l'affaire Ville de TOULON / LES CHOSES SIMPLES – Délivrance de commandement de payer avec application de la clause résolutoire - Facture n° N8481 du 14 juin 2023.

2023/142 - Paiement de la somme de 73,98 € TTC, à la SCP d'Huissiers J.L. GIORDANO et L. GONGORA, au titre de ses frais et honoraires dans l'affaire Ville de TOULON / SAS CONTITRADE – Etablissement et signification de commandement de payer suite à impayés de loyer. Facture n° N6696 du 9 mai 2023.

2023/143 - Paiement de la somme de 300 € TTC, à la SCP d'Huissiers J.L. GIORDANO et L. GONGORA, au titre de ses frais et honoraires dans l'affaire Ville de TOULON / « Les Churros » – Etablissement de procès-verbal de constat de présence de remorque - Promenade Henri Fabre – Plages du Mourillon. Facture n° N464 du 9 janvier 2023

2023/144 - Paiement de la somme de 300 € TTC, à la SCP d'Huissiers J.L. GIORDANO et L. GONGORA, au titre de ses frais et honoraires dans l'affaire Ville de TOULON / TEMPRADO – Etablissement de procès-verbal de constat de présence de remorque de vente de glaces - Promenade Henri Fabre – Plages du Mourillon - Facture n° N465 du 9 janvier 2023.

LOUAGE DE CHOSE :

2023/098 - DE CONCLURE avec La SAS Côté Piscine, dont le siège social est sis à LA GARDE (83130) 239 Boulevard du Docteur Bourgarel Lotissement Magaud, représentée par son Président, Patrick TORRES, une convention portant mise à disposition à titre précaire et révocable d'un immeuble communal sis à TOULON (VAR), 212 Allée de l'Armée d'Afrique, en vue de l'installation d'un snack.

La Ville est propriétaire de locaux commerciaux situés à Toulon (83000), 212 Allée de l'Armée d'Afrique, dans l'enceinte de la piscine du Port Marchand.

La Ville de TOULON a souhaité mettre en place une autorisation d'occupation temporaire (AOT) pour ces locaux, avec mise en concurrence.

Patrick TORRES et sa société Côté Piscine ayant été retenu dans le cadre de cette procédure au vu de la qualité de son dossier, il convient d'établir une convention de mise à disposition non constitutive de droit réel, reprenant les termes de l'AOT.

Cette mise à disposition est consentie à titre précaire et révocable pour une durée de 4 ans, à compter du 1er juin 2023.

Elle ne se renouvellera pas par tacite reconduction et fera l'objet, à terme, d'une nouvelle mise en concurrence.

Une redevance d'un montant mensuel de 500 € sera demandée au Preneur, ainsi qu'un pourcentage de son chiffre d'affaires équivalent à 5%.

Les frais de fonctionnement seront à son entière charge, il se fera installer des compteurs à son nom.

2023/138 - DE CONCLURE avec L'Association « Eveil et Rencontre » dont le siège social est sis à TOULON (83100) 186, Avenue Forbin, La Palasse, une convention à titre précaire et révocable portant sur des locaux situés à TOULON (83000) Place Beguin, Angle Chemin Claude Lorrain.

Cette convention est consentie à compter du 1^{er} janvier 2023 pour la durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, sans pouvoir excéder six ans.

Compte tenu du but poursuivi par cette association, cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Cette mise à disposition correspond à un prorata de valorisation annuelle évaluée à 160.52 €, les charges seules étant supportées par l'Association.

Concernant les frais de fonctionnement (eau, électricité...), une provision annuelle d'un montant de 128.81€ sera demandée à l'Association « Eveil et Rencontre », en fonction de son temps d'occupation des locaux.

La présente décision abroge et remplace la décision n° 2023/045/A.J. pour erreur matérielle.

ESTER EN JUSTICE :

2023/145 - Recours en annulation devant le Tribunal administratif d'une sanction disciplinaire d'exclusion temporaire de fonction

RISQUES URBAINS ET HABITAT :

2023/05 - Décision d'exécuter des travaux d'office, IMR n°1863/2020, Immeuble sis à Toulon (Var), 4, rue de la Comédie, cadastré CO N°0307.

COMMANDE PUBLIQUE :

2023/08 – Information concernant la conclusion des marchés publics.

SERVICES AU PUBLIC ET DEVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF :

2023/03 – Attribution de concessions funéraires

RAPPORTEUR

Monsieur Mohamed MAHALI, 9ème Adjoint au Maire

ECOLOGIE URBAINE

09.4.01 DADVillDur006 2023/530/S	Présentation du rapport sur la situation de la Ville de Toulon en matière de développement durable au titre de l'année 2023
---	---

RAPPORTEUR

Madame le Maire

RESSOURCES HUMAINES

00.1.01 DRHceam07 2023/531/S	Délibération relative à la mise à jour du tableau des effectifs
---	---

PETITE ENFANCE

00.2.01 DIRagfam08 2023/532/S	Attribution d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle à la crèche toulonnaise Saint Jacques et signature de l'avenant qui s'y rapporte
--	--

RAPPORTEUR

Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire

FINANCES

01.1.01 DFJbudg018 2023/533/S	Débat d'orientations budgétaires - Exercice 2024
01.1.02 DFJbudg016 2023/534/S	Adoption de la décision modificative n°1 pour l'exercice 2023 - Budget Principal
01.1.03 DFJprbu21 2023/535/S	Transmission du Rapport Annuel 2022 et du Budget Supplémentaire 2023 du Crédit Municipal de Toulon
01.1.04 DFJbudg017 2023/536/S	Dissolution de la régie communale des transports et clôture du budget annexe des transports
01.1.05 DFJprbu22 2023/537/S	Présentation des Rapports Annuels 2022 des représentants de la Ville, désignés comme administrateurs au sein des Sociétés d'Economie Mixte et des Sociétés Publiques Locales
01.1.06 DFJbudg020 2023/538/S	Approbation du Compte Rendu annuel d'Activités de Concession 2022 présenté par la Société d'Economie Mixte Var Aménagement Développement concernant la concession d'aménagement du centre ancien et signature de l'avenant n°5 à la convention de gestion passée avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée
01.1.07 DFJprbu23 2023/539/S	Adhésions des Communes du Beausset, de la Croix Valmer et de La Celle à la Société Publique Locale Méditerranée
01.1.08 DFJcoex001 2023/540/S	Remises gracieuses accordées à des associations et des structures œuvrant pour l'intérêt général local pour l'utilisation des salles du Palais Neptune ou du Zénith
01.1.09 DFJbudg025 2023/541/S	Approbation du versement d'une avance remboursable de trésorerie, de 1 000 000 €, à la Société Publique Locale Toulon Evènements et Congrès dans le cadre de la création et de l'organisation d'un nouveau festival de musique "Le Son By Toulon 2024 - La Musique entre en Lices" et signature de la convention d'avance de trésorerie
01.1.10 DFJbudg021 2023/542/S	Garantie d'emprunt en faveur de la Société d'Economie Mixte Var Aménagement Développement, pour un emprunt contracté auprès d'ARKEA banque de 4 000 000 € destiné à financer l'opération d'aménagement du centre ancien dans le cadre du contrat de concession
01.1.11 DFJbudg023 2023/543/S	Garantie d'emprunt en faveur de la Société d'Economie Mixte Var Aménagement Développement, pour un emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations de 4 500 000 € destiné à financer l'opération d'aménagement du centre ancien dans le cadre du contrat de concession

01.1.12 DFJbudg022 2023/544/S	Garantie d'emprunt en faveur de la Société d'Economie Mixte Var Aménagement Développement, pour un emprunt contracté auprès du Crédit Coopératif de 1 000 000 € destiné à financer l'opération d'aménagement du centre ancien dans le cadre du contrat de concession
01.1.13 DFJbudg024 2023/545/S	Garantie d'emprunt en faveur de la Société d'Economie Mixte Var Aménagement Développement, pour un emprunt contracté auprès de la Caisse d'Epargne Côte d'Azur de 2 500 000 € destiné à financer l'opération d'aménagement du centre ancien dans le cadre du contrat de concession

RAPPORTEUR

Madame Geneviève LEVY, 2ème Adjoint au Maire

PROPRIETES FONCIERES

02.2.01 DFJFonc21 2023/546/S	Signature de l'acte portant main levée hypothécaire sur l'ensemble immobilier cadastré CI 292 pour la garantie des prêts consentis par la Commune de Toulon à la Société Anonyme d'HLM le Nouveau Logis Provençal devenue CDC Habitat Social
02.2.02 DFJFonc20 2023/547/S	Signature de l'acte de cession à intervenir entre la Commune de Toulon et la Métropole Toulon Provence Méditerranée d'une parcelle cadastrée section CO n°391 et acquisition de lots de volume du nouveau parking du Zénith
02.2.03 DFJfonc22 2023/548/S	Signature de la convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'exploitation du lot de restaurant A des plages du Mourillon
02.2.04 DFJfonc19 2023/549/S	Remise gracieuse à un locataire communal (convention précaire et révocable)

RAPPORTEUR

Monsieur Yann TAINGUY, 3ème Adjoint au Maire

MEDIATHEQUES

**03.2.01
DSPDCbibl006
2023/550/S**

Adoption du nouveau règlement intérieur du réseau des médiathèques

RAPPORTEUR

Madame Dominique ANDREOTTI, 8ème Adjoint au Maire

ACTIONS SOCIALES

08.1.01 DSPDCSmshab003 2023/551/S	Attribution de subventions à 6 associations au titre de la solidarité
08.1.02 DSPDCSmshab004 2023/552/S	Attribution de subventions exceptionnelles à 4 associations au titre de la solidarité et signature de l'avenant n°1 à la convention avec l'association "Amitiés Cité - UDV"

RAPPORTEUR

Monsieur Laurent BONNET, 13ème Adjoint au Maire

SPORT/SANTE/BIEN-ETRE

13.1.01 DSPDCSspoI0028 2023/553/S	Attribution de subventions à 10 associations sportives au titre du Budget 2023 affectées à la saison 2023/2024 et signature des conventions de subventions afférentes
---	---

RAPPORTEUR

Monsieur Christophe MORENO, 15ème Adjoint au Maire

DYNAMISATION COMMERCIALE

15.1.01 DFJdevcom007 2023/554/S	Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Union de Défense des Commerçants et Artisans Des Routes et Environs
15.1.02 DFJdevcom008 2023/555/S	Attribution de subventions aux commerçants sédentaires et non sédentaires pour les travaux de réhabilitation de devantures, bancs et enseignes commerciales ainsi que les investissements numériques dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce - centre-ville

RAPPORTEUR

Monsieur Erick MASCARO, 19ème Adjoint au Maire

TRAVAUX COMMUNAUX

19.2.01 DSTbâti08 2023/556/S	Dépôt de demandes d'autorisation d'urbanisme
---	--

CONSEIL MUNICIPAL DE TOULON

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023

OUVERTURE DE LA SEANCE

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 24 novembre à 9 heures 00, le Conseil Municipal de Toulon, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle André SEGUIN de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame le Maire de Toulon, Josée MASSI.

— La séance est ouverte à 9 H 00 —

Mme MASSI :

Il est 9 heures. Je déclare ouverte la séance du Conseil Municipal. Je propose au Conseil Municipal la désignation de Marisa DIAZ, notre benjamine, en qualité de secrétaire de séance.

Nous allons donc procéder au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Marisa DIAZ, notre benjamine, est donc désignée en qualité de secrétaire de séance.

APPEL NOMINAL

— Madame le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal —

(Cf. liste de présence en début de procès-verbal)

Observations faites par Mme le Maire durant l'appel :

M. JEROME, excusé, donne pouvoir à M. BROCHOT ;
Mme JANVIER donne pouvoir à M. MAHALI ;
M. MORENO donne pouvoir à Mme MONDONE ;
Mme CHAMBON donne pouvoir à M. PELLETIER ;
M. CHARRETON donne pouvoir à M. CHENEVARD ;
Mme GENETELLI, excusée, donne pouvoir à M. LEONI ;
M. TANGUY, excusé, donne pouvoir à M. de SAINT-SERNIN ;
Mme MOUSSAOUI, excusée, donne pouvoir à M. PELISSOU ;
Mme DRIDI, excusée, donne pouvoir à Mme MANZANARES ;
Mme VALLIORGUES, excusée, donne pouvoir à Mme MOUNIER ;
Mme VEYRAT-MASSON, excusée, donne pouvoir à Mme FORTIAS ;
M. DHO, excusé, donne pouvoir à M. RAYNAUD.

-O-

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 OCTOBRE 2023

COMPTE RENDU DES DECISIONS

(Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme MASSI :

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

On va passer à l'adoption du procès-verbal de la séance du 27 octobre. L'un d'entre vous a-t-il des observations relatives au PV ? Il est alors adopté.

**Le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 octobre 2023
est adopté à l'unanimité.**

Compte rendu de décisions : avez-vous des observations relatives au compte rendu de décisions ? Je vous remercie.

Acte est pris du compte rendu des décisions.

-O-

ÉCOLOGIE URBAINE

**Rapporteur : Monsieur Mohamed MAHALI,
9^{ème} Adjoint au Maire**

09.4.01

Présentation du rapport sur la situation de la Ville de Toulon en matière de développement durable au titre de l'année 2023

Ce projet de délibération a pour objet de présenter le rapport sur la situation en matière de Développement Durable de la Ville de Toulon au titre de l'année 2023.

L'article 255 de la loi Grenelle 2 soumet les Collectivités Territoriales et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 50 000 habitants à la présentation d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Présenté préalablement aux débats sur le projet du budget comme prévu à l'article L2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce document porte sur le fonctionnement interne de la collectivité. Il a vocation à analyser les actions conduites par la collectivité sur son territoire tout en dressant un bilan des politiques publiques, orientations et programmes en lien avec le développement durable.

A ce titre, ce rapport a fait l'objet d'une démarche transversale auprès de l'ensemble des directions de la Ville.

Il reprend également chacune des finalités du développement durable au regard des principales politiques publiques de la Ville : il expose les pratiques durables mises en œuvre et les grandes démarches transversales engagées par la Ville.

Ce document s'inscrit dans un objectif d'amélioration continue et retranscrit la volonté d'intégrer dans la politique publique de la Ville les finalités du développement durable.

Mme MASSI :

On va donc passer à l'ordre du jour. On va commencer, comme chaque année, avec le rapport sur la situation de la Ville de Toulon en matière de développement durable au titre de l'année 2023.

L'année dernière, avant de laisser la parole à Mohamed MAHALI pour la présentation du rapport sur le développement durable, Hubert FALCO avait tenu à insister sur la responsabilité des collectivités locales en matière de développement durable, et sur la volonté, bien sûr, de la Ville d'inclure le processus écoresponsable dans ses orientations politiques et stratégiques.

Je tiens cette année à réaffirmer, en préambule de l'intervention de Monsieur MAHALI, le total engagement de la Ville de Toulon dans la voie du développement durable. En effet, en 2023, le développement durable n'est plus un vœu pieux ou une déclaration d'intention, c'est un fait.

La dimension écoresponsable est désormais présente dans l'ensemble de nos politiques publiques, qu'il s'agisse d'investissement, de commande publique, de service à la population ou de cohésion sociale. Le processus est engagé et il est intégré dans nos protocoles de gestion comme un principe incontournable et irréversible, car il ne suffit pas de dire, de redire : « la sécheresse, la canicule, les pénuries, les incendies, les inondations menacent notre territoire ». L'affichage en la matière n'a aucun intérêt. Il faut agir concrètement, et nous le faisons. Ne faisons pas de grandes déclarations, mais agissons à tous les niveaux.

Bien entendu, il ne s'agit pas de figer Toulon dans une posture attentiste et contre-productive. Il est au contraire question d'avancer à notre mesure dans le respect de notre planète.

Dans le domaine de la protection de l'environnement, il n'y a pas de petits gestes. La bataille du développement durable se gagnera sur l'accumulation de ces petits gestes. Des cours d'école végétalisées pour désimpermeabiliser les sols tout en apportant un meilleur bien-être aux enfants, aux ampoules de LED sur les éclairages de Noël, en passant par l'entretien des réseaux, le tri sélectif, l'isolation des bâtiments, l'arrêt de l'utilisation des pesticides dans les lieux publics, la protection de la diversité ou l'électrification des quais, chaque action compte.

En ce début du XXI^e siècle, l'urgence climatique est telle que le développement durable ne doit pas être une rustine pour rafistoler une économie énergivore et polluante. Il doit devenir un mode de vie pour tous. Chacun a sa part de responsabilité pour faire évoluer nos comportements vers une économie verte. Les collectivités locales doivent donner l'exemple. Elles doivent devenir plus vertueuses, sans pour autant renoncer à la qualité du service à la population.

C'est une équation compliquée, mais ce n'est pas impossible à qui en a la volonté et veut s'en donner les moyens. C'est notre cas, et c'est ce que Mohamed MAHALI va détailler dès à présent.

Mohamed, à toi.

M. MAHALI :

Madame le Maire, je vous remercie. Mes chers collègues, en cette période de fin d'année, les traditions se bousculent, le village de Noël arrive à grands pas et c'est le moment de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2023.

Trois ans que j'ai l'honneur de vous présenter nos réponses aux enjeux contemporains et humains qui impactent la préservation de notre environnement. A travers ce rapport, la Ville de Toulon confirme son engagement, sa mobilisation dans la lutte contre le changement climatique, la préservation des ressources, avec pour objectif un bien vivre ensemble, un bien-être ensemble.

Je vous le disais déjà les années précédentes, nous n'avons pas attendu l'actualité climatique pour réagir, et nous le faisons avec nos moyens financiers, nos moyens matériels, nos moyens humains et surtout au regard des compétences qui nous sont dévolues par le législateur.

Comme de coutume, ce rapport illustre, comme vous avez pu le noter, de façon non exhaustive les actions menées sur le territoire au cours de cette année 2023.

Permettez-moi de vous rappeler, afin de bien cerner le sujet, que le décret du 17 juin 2011 précise que ce rapport doit reprendre les cinq finalités du développement durable, à savoir :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable.

Permettez-moi, mes chers collègues, de mettre l'accent sur certains points :

La lutte contre le changement climatique et en faveur de la protection de l'atmosphère. Aujourd'hui, la Ville de Toulon, à l'occasion de chantiers concernant son patrimoine, met en place des études de faisabilité afin d'optimiser les économies d'énergie, de réduire l'impact des chantiers. Cela va notamment se traduire par le choix de matériaux issus de circuits courts, par la prise en compte du confort d'été, l'installation de systèmes d'énergies renouvelables.

Outre les actions ponctuelles, la Ville a par exemple diminué de 1 °C la température de l'eau de toutes les piscines municipales, mais aussi fermé le bassin extérieur du stade nautique du port marchand sur la période de décembre à mars, ce qui représente 45 % de la dépense globale de fonctionnement de toutes nos piscines.

Depuis 2022, la Ville s'approvisionne avec une part d'électricité verte à 100 %, et une ambition à terme : se fournir avec une part de gaz vert à 100 % pour son chauffage. Il aura fallu 8 mois de travaux sur le gymnase du port marchand pour l'adapter à notre climat.

Lorsque l'on parle d'actions fortes de la Ville en matière de lutte contre le changement climatique, nous pouvons évoquer la médiathèque Marnata et son jardin de 3 500 m², le plan pluriannuel de renouvellement par de l'éclairage performant, en l'occurrence éclairage LED, la rénovation énergétique des écoles primaires qui passe par un plan pluriannuel de réhabilitation, d'amélioration du confort d'été et l'augmentation de la performance énergétique des bâtiments.

C'était encore un projet l'année dernière. Aux paroles les actes, il s'agit du programme de désimperméabilisation et végétalisation des cours d'école, qui est déjà en œuvre.

Madame le Maire, mes chers collègues, c'était il y a quelques années une ambition, c'est aujourd'hui en cours de réalisation : Toulon, grâce aux avancées technologiques, sera le premier port de Méditerranée à électrifier tous ses quais de croisière, et a l'ambition de devenir l'exemple à suivre, ce qui permet ainsi à la Ville de s'inscrire dans le plan régional « Escales zéro fumée ».

L'actualité est à la sobriété énergétique. Toulon n'a pas attendu pour mettre en place une stratégie ambitieuse quant à l'utilisation raisonnée et raisonnable des énergies et des ressources naturelles.

De façon concrète, à l'échelle des bâtiments communaux, la mise en place de différentes mesures aura permis de réduire la consommation de chauffage de 30 %, la consommation d'électricité de 18 %, la consommation d'eau de 34 %. Chaque chantier de voirie débute par la réfection des canalisations d'eau potable, ce qui permet de supprimer les fuites et donc préserver l'eau. La Ville affiche clairement comme objectif de réduire les consommations des énergies de tous ses bâtiments communaux à hauteur de 40 % d'ici 2030 et de 50 % d'ici 2040.

Lorsque nous parlons d'actions concrètes et durables en matière de développement durable et de protection de l'environnement, le PLU a un rôle fondamental à jouer. Aujourd'hui, le PLU impose l'intégration de panneaux photovoltaïques dans les projets de plus de 1 000 m², l'obligation d'installation de cuves de récupération des eaux de pluie sur les collectifs, l'obligation de créer un pourcentage de places de stationnement écoaménagées, une augmentation du pourcentage d'espaces de pleine terre pour les nouvelles constructions. Et pour tout vous dire, une nouvelle modification du PLU est en cours d'élaboration, et bien évidemment, avec pour objectif principal la protection de l'environnement.

Toulon met également un point d'honneur à préserver la biodiversité, les milieux et les ressources, notamment en étant signataire du Contrat de Baie 2023-2027 dont l'objectif est la restauration, la préservation, l'entretien et la mise en valeur de l'écosystème littoral. A travers cet engagement, Toulon s'inscrit dans une démarche globale et concertée pour la reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

Il est important de souligner que le handicap ne doit pas être un obstacle pour permettre au plus grand nombre de profiter de notre pavillon plage. C'est pourquoi la Ville propose un service et un matériel dédié aux PMR.

C'est l'ADN de notre Ville, et nous aimons l'entendre, Toulon est entre mer et montagne. La Ville compte plus de 1 000 hectares de forêts et d'espaces semi-naturels, ainsi que plus de 1 400 hectares d'espaces verts. Toulon, c'est 84 squares et jardins, plus de 15 000 arbres et près de 3 000 m² de massifs fleuris, une politique volontariste de maintien d'un couvert arboré et programmé avec la plantation de plus de 200 à 300 arbres supplémentaires chaque année.

Je relisais ma présentation du rapport de développement durable 2022, et je vous disais — je cite : « ai-je besoin de vous parler de la future extension du parc des Lices ? ». Eh bien, nous pouvons donc le dire, l'extension du parc des Lices est en cours, avec la démolition des bâtiments communaux qui laisseront la place à des espaces verts, qui *in fine* aboutiront à la naissance d'un arc vert autour des Lices.

Madame le Maire, mes chers collègues, les mesures adoptées ces dernières années ont porté leur fruit, ce qui permet à Toulon l'obtention de nombreux labels : Cité éducative, le jardin du Las labellisé « jardin remarquable » par le ministère de la Culture, label « Terre de Jeux 2024 » attribué par le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques, Pavillon bleu 2023, Territoire Engagé pour la Nature (TEN), Ville amie des enfants. Et bien évidemment, comment passer sous silence la première place de la Ville de Toulon attribuée par le magazine *Figaro*, au regard de ses actions en faveur des chiens ?

Le développement durable et la protection de l'environnement passent par des actions concrètes de la Ville, mais aussi par de la pédagogie auprès de nos enfants. La Ville, avec l'aide des différentes associations, intervient régulièrement dans les établissements scolaires afin d'informer et de sensibiliser les plus jeunes à la protection des différents milieux.

En conclusion, ce n'est pas ce que nous disons ou pensons qui nous définit, mais ce que nous faisons. C'est uniquement par le travail quotidien et acharné d'une équipe soudée qui aime sa Ville, d'agents municipaux compétents et motivés, que nous avons fait, que nous faisons et que nous allons encore faire pour notre belle Ville.

Je vous remercie.

Mme MASSI :

Merci beaucoup, Maître.

Monsieur LEROY.

M. LEROY :

Merci, Madame le Maire. Monsieur MAHALI, chers collègues, je ne peux que souscrire à vos premières paroles en tête du rapport de développement durable 2023. De nombreuses actions proposées dans ce rapport vont aussi dans le bon sens, mais l'urgence est là.

Je sais que vous êtes consciente qu'il faut aller plus loin et plus vite, d'où les idées que je vous sou mets ci-après. Vous parlez de la responsabilité de chacun de s'emparer de ces enjeux. Le permis de végétaliser permettra à chaque citoyen de planter au pied de son immeuble dès qu'un peu de place est disponible. C'est un bon exemple que nous attendons avec impatience.

Vous parlez de l'extinction des éclairages des monuments, parcs et jardins à partir de minuit. J'attends, là aussi, avec impatience un éclairage des rues et routes plus sobre, avec des LED de couleur chaude, avec une diminution de cet éclairage après minuit, et je vous engage à soutenir ma demande de restriction plus forte des enseignes et publicités lumineuses dans le RLPi en cours d'élaboration. L'association France Environnement propose même de conditionner les subventions aux associations de commerçants à un engagement du respect de droit en termes d'extinction des vitrines et enseignes lumineuses la nuit.

La partie vélo reste pour l'instant un point noir tant que l'on ne pourra pas relier les pistes cyclables à l'est et à l'ouest de la ville par un parcours sûr. La bande cyclable au pied de la Mairie est un exemple tragique de ce qu'il ne faut pas faire. Aucun cycliste ne peut s'y sentir en sécurité.

En outre, je vois des absents dans ce rapport. La qualité de l'air devrait plus y figurer. C'est un grave problème de santé publique. L'électrification des quais, c'est bien, mais on sait très bien que les navires ne peuvent pas toujours s'y brancher, en particulier en été, pour les escales de moins de 2 heures 30. Entreprendre des actions pour que les ferries et les navires de croisière nous polluent moins est essentiel, à commencer par une mesure simple de leur imposer un carburant moins polluant que celui utilisé actuellement. Certains ports le font, pourquoi pas Toulon ?

Les transports en commun pourraient aussi figurer dans ce rapport. Est-ce que vous aurez le courage de vous démarquer de votre prédécesseur et d'admettre que le TCSP doit revenir au projet de 2005 qui était de très bonne qualité ?

Les Toulonnais rêvent de mieux vivre la nature en ville. Le boulevard de Strasbourg et la place de la Liberté devraient être arborés. Ce boulevard de Strasbourg, je le vois apaisé, traversé par des piétons, des vélos, des transports en commun — vous savez auquel je pense. C'est possible. Alors pourquoi ne vous engagez-vous pas dans une véritable transformation urbaine écologique ? Envisagez-vous d'aller dans cette direction ?

Je vous livre une dernière suggestion : pourquoi ne pas réserver la voie de gauche de nos autoroutes aux voitures avec plusieurs passagers ? Cette mesure commence à être prise dans certaines villes pour inciter à ne pas prendre sa voiture seul. Le développement durable ne peut pas s'imaginer sans une diminution du nombre de voitures.

Merci pour votre écoute.

Mme MASSI :

Merci beaucoup, Monsieur LEROY. Je vais faire une réponse. Vous parlez souvent des pistes cyclables. Je peux vous dire qu'à l'heure actuelle, je suis en concertation avec les trois associations qui s'occupent de pistes cyclables. C'est ma manière de procéder : je consulte et, après, je prendrai une décision. J'en ai déjà vu deux, et je dois voir la troisième la semaine prochaine, je crois. A ce moment-là, je prends après une décision, mais j'ai l'habitude de consulter les citoyens.

Yannick, tu voulais répondre sur la qualité de l'air, je crois.

M. CHENEVARD :

Merci, Madame le Maire. Simplement, notre collègue a évoqué la partie portuaire. Je pense que c'est important de rappeler, effectivement, qu'en complément des investissements énormes ont été faits pour faire en sorte que nous soyons très en avance par rapport à Marseille et à Nice sur la connexion des navires à quai, puisqu'on est dans la période des tests, pour 80 % des escales ici. C'est bien aussi de rappeler la face positive des choses et de dire que sur l'arc méditerranéen, notamment, parce qu'à l'horizon 2025 nous allons être une zone ECA, et que cette zone ECA, de toute façon, elle va concerner tous les navires qui circuleront en Méditerranée.

Ça induit quoi ? Ça induit de baisser les taux de soufre dans les carburants. Et vous évoquiez il y a quelques instants les taux de soufre dans les carburants, mais c'est déjà fait chez nous. Vous devriez savoir qu'à partir de la bouée d'atterrissage, quand tous les navires entrent dans Toulon, ils doivent passer à un taux de soufre à 0,1 %, de mémoire. Quel impact ça a eu sur la qualité de l'air ? Parce que c'est vérifié, à la fois parce que les services compétents montent à bord pour vérifier les choses, et quel impact ça a sur la qualité de l'air. Eh bien, les taux se sont effondrés. Vous pouvez retrouver ces éléments sur le site d'Atmo PACA, AtmoSud. Voilà un premier élément de réponse qui me paraît important. On peut, à un moment donné, poursuivre un objectif noble, mais il ne faut pas emprunter des routes tordues.

Deuxième élément, vous évoquez toujours ces notions de mobilité, mais là aussi, il faut évoquer le bilan à mi-parcours du plan des déplacements urbains. Parce que la stratégie, c'est quoi ? C'est de fixer un objectif et de savoir où on va. L'objectif 2025 était de ramener la part de l'automobile à 50 % pour disposer d'une part des autres mobilités, c'est-à-dire les transports en commun, les voies piétonnes, le vélo à 50 %. Vous avez lu, comme nous tous, le bilan à mi-parcours pour vérifier qu'on ne se trompe pas de route. Je pense que c'est intéressant, quand même, de le rappeler.

Il faut rappeler qu'en 1998, on avait 63 % des déplacements dans notre territoire qui se faisaient en voiture, précisément 62,7 %. En 2022, on est à 52 %. Moi, je ne sais pas si vous allez réussir à trouver des territoires qui ont une baisse de cette intensité, alors que nous avons eu une augmentation de la population et donc, par définition, nous aurions dû avoir une augmentation des mobilités. Ça n'a pas été le cas.

Deuxième élément : nous poursuivons cet objectif, et que finalement, en profitant de l'installation des gares dans le territoire de TPM. Je voudrais juste rappeler qu'on a ouvert une gare il n'y a pas longtemps, une halte à Sainte-Musse, dans la perspective de la création du RER métropolitain, et en s'appuyant sur les gares qui sont à l'extérieur de Toulon Provence Méditerranée. Ça nous permet d'avoir 12 ou 13 points d'arrêts, et de préparer l'arrivée du RER métropolitain qui permettra, avec des trains toutes les 15 à 20 minutes, justement, de faire en sorte que tous ceux qui arrivent de l'est et de l'ouest ne viennent plus saturer les entrées de ville et se retrouvent en connexion avec nos gares.

Vraiment, je pense que, bien sûr, il faut continuer. Madame le Maire et notre collègue MAHALI l'ont rappelé, nous sommes sur une bonne pente. Et donc cette bonne pente il ne faut pas la casser par des images négatives. Il faut continuer tous ensemble à progresser. Je pense qu'on en tirera tous des bénéfices, ne serait-ce que pour notre santé.

Je vous remercie.

Mme MASSI :

Je voulais vous rappeler que nous réduisons déjà l'éclairage des monuments historiques. Nous mettons en place et c'est vrai que vous avez dit qu'on pourrait éteindre. On va essayer de mettre en place des détecteurs de présence, parce qu'il faut aussi que la Ville soit sûre. C'est vrai que l'objectif — et c'est dans les actions que l'on va mettre en place —, c'est de mettre en place des détecteurs de présence, quand cela est possible, bien sûr. Nous y sommes. Comme le dit Monsieur CHENEVARD, c'est vrai qu'on a une marge de progression importante. L'essentiel, c'est d'avancer.

Monsieur NAVARRANNE.

M. NAVARRANNE :

Oui, je vous remercie, Madame le Maire. C'est vrai que la prise de conscience sur ces questions-là était une nécessité. Peut-être que pendant trop longtemps, on s'est mis dans une forme de confort, de développement déraisonnable. Et il est vrai qu'en termes de micro-environnement ou de macro-environnement, à chaque fois, on s'est dit : « la mondialisation heureuse, construisons, allons-y gaiement ! ».

C'est vrai que dans les changements, les évolutions politiques, il y a des mécanismes, des phénomènes qui sont notables et louables. La volonté d'augmenter les surfaces de parcs ou de créer des parcs était une excellente chose, et nous l'avons soutenue.

Parfois, en termes de verdissement, il y avait aussi des incongruités ou des absurdités, et j'aimerais qu'on nous rassure sur l'arrêt définitif du développement, par exemple, des pelouses synthétiques. Ça, typiquement, c'était la mauvaise idée, c'est-à-dire que ça ne ramenait que de la chaleur en plus, parce qu'on sait que la pelouse synthétique, ça ne fait que réchauffer. C'est sûr que c'est beau, mais en termes de développement durable, c'était la fausse bonne idée. Donc là, par exemple, est-ce qu'on peut acter l'arrêt du déploiement par la municipalité des pelouses synthétiques ?

On a parlé des arbres, des plantations d'arbres. Là aussi, changement de paradigme. Effectivement, il y a des retours en arrière, il y a des choix qui sont enfin contrés, parfois par la volonté populaire. On se souvient du cas de la place du marché du Mourillon, où on a pu sauver un certain nombre de platanes. Certains ont dû être coupés par sécurité, mais pas tous ceux qui devaient l'être, parce qu'il y a eu une mobilisation. C'est vrai que, aussi, ce mécanisme de concertation, d'écoute doit être toujours plus privilégié.

En termes de transport — pardon pour mes collègues qui étaient au Conseil Métropolitain, je vais faire une redite —, moi, je croirai à notre merveilleuse politique de transport, et notamment de transport en commun, lorsque les gens viendront ici, par exemple, aussi au Conseil Municipal majoritairement avec d'autres mobilités que la voiture. Je vais être très à l'aise — je ne vais pas le redire —, depuis qu'on m'a volé mon vélo à assistance électrique, je n'en ai pas racheté un, donc je viens à nouveau en voiture. Je ne jette pas la pierre, mais je ne vous croirai sur cette politique merveilleuse de transport en commun que quand on aura, comme on le dit dans les études, 50 % par exemple du Conseil Municipal, puisque c'est 50 %, nous dit-on, de mobilité douce dans les déplacements, le jour, où, dans ce Conseil Municipal, il y aura 50 %, la moitié de ce Conseil, qui viendra en mobilité douce ou même en transport en commun. Je veux bien cet argument-là.

Le port : j'entends 80 % des escales qui, du coup, seront branchées à quai. Jusqu'ici, ce n'est pas ce qu'on a pu constater dans le nombre d'escales courtes. Il n'y a pas encore le branchement à quai, mais ce qui est certain, c'est qu'on n'est pas dans ce qui a été observé et constaté, 80 % d'escales qui sont des escales longues.

On prend les escales du Corsica Ferries, ce sont pour les trois quarts des escales courtes. Et en tout état de cause, même branché à quai et même avec un soufre plus léger, une teneur de soufre plus légère dans le carburant, il y a toujours la manœuvre dans le port qui, elle, se fait quoi qu'il en soit au moteur.

Et c'est vrai que, par exemple, eh bien, on se satisfait de la liberté assurée qui a été octroyée aux automobilistes de ne pas être pénalisés, par exemple avenue de la République, avec l'ignoble projet de ZFE qui a été écarté, puisqu'on allait empêcher la voiture un peu trop ancienne selon les standards, de circuler avenue de la République, mais on allait continuer à avoir les paquebots qui procèdent au moins à leurs manœuvres avec du carburant polluant.

En rappelant aussi, d'ailleurs, que la voiture électrique, c'est très bien, mais enfin, d'où vient l'électricité qui est dans la voiture ? S'il n'y a pas d'émission de gaz carbonique à la sortie d'un pot d'échappement, parce qu'avec la voiture électrique, il n'y en a pas, bravo, merci l'Union européenne et la folle politique nationale en matière d'énergie ! Puisque quand l'électricité, par exemple, est fournie par les centrales à charbon qu'on a rouvertes, y compris en France ou celles d'Allemagne, on pollue chez les autres et moins chez nous. Mais enfin, la pollution pour la planète qu'on veut sauver, soi-disant... On s'octroie quand même beaucoup de grandes capacités.

Ça me rappelle le trou de la couche d'ozone. Quand j'étais petit, on nous a torturés avec ça : « il s'agrandit à la vitesse d'un cheval au galop ». Plus personne ne parle de la couche d'ozone. Je ne dis pas que ces mécanismes-là n'existent pas, mais notre intervention humaine est vraiment ultra marginale dans les grands mécanismes de changement climatique auxquels il faut s'adapter.

Enfin, et je vous remercie d'avoir rappelé la sécurité, parce que le développement durable, ça ne veut pas dire ni la décroissance : il ne faut plus rien faire, parce qu'à chaque fois qu'on fait quelque chose, ça pollue. Ça, c'est le drame de toute activité humaine. Forcément, elle a un impact sur l'environnement. Mais en matière de sécurité, l'éclairage public doit rester allumé ! On l'a vu, à chaque fois qu'on a éteint l'éclairage public, ça a ramené de la délinquance. Et donc, je vous remercie de cette confirmation qu'on ne procédera pas à cette folle politique qui est de rendre nos rues dans le noir, parce qu'on le sait, aujourd'hui, les gens ont la peur au ventre de sortir le soir, par exemple dans la basse ville de Toulon.

Ah ! Personne n'a la peur au ventre en sortant le soir dans la basse ville de Toulon ? Fort bien ! Eh bien, écoutez, sur ces belles paroles et sur ce vœu de Noël que vous pouvez formuler, mes chers collègues, nous prendrons acte, en tout cas, de la présentation de ce rapport, avec les points positifs qu'on a pu noter et les points négatifs qu'on a pu égrainer aussi.

Je vous remercie.

Mme MASSI :

Merci. Monsieur LEROY, vous vouliez continuer ?

M. LEROY :

Oui, je voulais répondre à Monsieur CHENEVARD. J'ai lu le dernier rapport d'AtmoSud, Atmo SKIPPERS, leur revue de presse. On ne parle pas que du soufre, on parle aussi des particules ultrafines. Et pour l'instant, on n'est pas encore satisfaisant du tout au niveau des particules ultrafines. C'est pour ça qu'il faut encore progresser au niveau de ce que l'on demande aux navires d'utiliser comme carburant.

D'autre part, vous parliez de réduction de pourcentage de la voiture, mais vu l'augmentation de la population, ça veut dire qu'on a au moins toujours autant de voitures dans Toulon.

Et le détecteur de présence, nous sommes tout à fait d'accord, nous l'avions proposé il y a deux ans. Sinon, je ne suis pas tout à fait d'accord avec Monsieur NAVARRANNE, alors que l'insécurité dans les villes où les lumières ont été baissées n'a pas augmenté.

Merci.

Mme MASSI :

Martine, oui, Madame MUSCHOTTI.

Mme MUSCHOTTI :

Merci, Madame le Maire. Simplement, moi non plus je ne réitérerai pas les propos que j'ai tenus en Conseil métropolitain la semaine dernière. Vous l'avez dit, la marge de progression est immense, parce que le retard était réel, et on ne peut que souligner les efforts qui sont faits. On peut évidemment imaginer — et c'est ce que je disais la semaine dernière — que respecter la norme et la règle, évidemment, c'est fondamental pour une collectivité et pour les élus que nous sommes, mais parfois, aller plus loin, être plus ambitieux sur ces sujets-là est aussi à rappeler.

Mais surtout, ce que je voudrais dire, c'est que c'est trop facile, par moments, de tenir un discours qui est celui tenu par le Rassemblement National sur : « oui, il faut faire, mais en même temps, il ne faut pas de contraintes. Oui, c'est bien, mais la voiture électrique, ce n'est pas top ». Non ! En matière de transition environnementale, face au constat qui est partagé et qui est rappelé, et notamment dans le sixième rapport du GIEC sur l'évolution, qui n'est absolument pas positive, de ce qui risque de nous arriver en matière d'intempéries, d'inondations, de réchauffement, etc., bien sûr que ça doit passer par de la contrainte. Et c'est trop facile, politiquement, d'avoir un discours finalement populiste en disant : « Non, mais ne vous inquiétez pas, nous, on est écolo, mais on ne va pas venir vous embêter ». Eh bien, il faut avoir l'honnêteté, lorsqu'on représente la République, face à la situation que nous traversons, et notamment pour les générations futures de dire : « oui, nous allons devoir mettre des contraintes supplémentaires, et nous allons devoir mettre en place, au-delà des propositions d'une collectivité territoriale, des efforts individuels conséquents ».

Mme MASSI :

Merci, Madame MUSCHOTTI. Martine BERARD, sur les pelouses synthétiques, chères à Monsieur NAVARRANNE.

Mme BERARD :

Monsieur NAVARRANNE, je voulais intervenir là-dessus. Sachez que nous avons des serres sur la commune de La Garde qui, toute l'année, font des essais. Nous avons senti ce qui devait arriver, et il était hors de question de mettre des pelouses synthétiques, parce que, malheureusement, il faut aussi les arroser.

Cet été, nous avons eu trois gros problèmes : d'abord, l'arrêté du préfet qui était tout à fait normal. On n'a pas pu arroser nos pelouses. C'est une chose. Ensuite, nos arbres ont des maladies et ces maladies entraînent, malheureusement, parfois, la coupe des arbres malades. C'est aussi un autre problème.

Aujourd'hui, nous avons fait des essais de pelouses — ce ne sont pas tout à fait des pelouses —, avec du thym, des plantes méditerranéennes. Nous allons faire des essais, entre autres sur l'entrée de la porte des Oliviers. Ça a bien résisté pendant tout l'été. Nous aurons un espace pas tout à fait aussi vert que les pelouses, mais ce sera très joli et très méditerranéen.

D'autre part, nous avons comme commande de Madame le Maire de planter des plantes qui supportent la chaleur et le manque d'eau. C'est ça c'est ce que nous continuons à planter dans tous les espaces de la Ville. Je vous propose de suivre un peu les plantations que nous avons commencées sur l'avenue de l'Infanterie de Marine, et nous continuerons dans les autres espaces.

D'autre chose, au niveau de l'arrêté du préfet de l'arrosage, on a eu de gros, gros impacts sur les arbustes, etc., ou nous devons aussi les remplacer, pour mettre d'autres végétations qui craignent moins la chaleur et qui ont moins besoin d'eau. Pour l'instant, c'est positif.

Mais vous savez que, au quotidien, on a une attention particulière à tout ce qui peut se passer. Nous avons eu aussi de fortes bourrasques de vent, une tempête il y a trois mois. On a eu de forts dégâts sur nos arbres. Nous en avons sauvé beaucoup. Et j'en remercie les services de la Ville, et de la Métropole surtout, puisque la délégation des espaces verts est une délégation de la Métropole.

A aujourd'hui, sachez que nous sommes très attentifs. Et plutôt que de mettre des pelouses artificielles, on va essayer de mettre des plantations qui s'adaptent au nouveau climat. Je ne vous dis pas qu'à aujourd'hui on a trouvé toutes les solutions, mais on va continuer.

Mme MASSI :

L'essentiel étant d'avancer. Et souvent, ce sont de petites choses. Mais je voudrais rappeler que c'est l'affaire de tous, à la fois les collectivités, bien sûr, mais chacun à notre petit niveau, on peut faire avancer. Merci beaucoup.

D'autres prises de parole ?

Nous allons donc procéder au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport
sur la situation de la Ville de Toulon en matière de développement durable
au titre de l'année 2023.**

— Mme le Maire procède au vote —

L'article 09.4.01 EST ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE
POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
POUR de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE
POUR de Mme ROUSSEL
CONTRE de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Madame le Maire

00.1.01

Délibération relative à la mise à jour du tableau des effectifs

Ce projet de délibération a pour objet de mettre à jour le tableau des effectifs.

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Il convient de supprimer les postes des grades en surnombre du fait des avancements de grade ainsi que de créer les postes nécessaires suite aux avancements de grade et délibérations ou pour répondre aux départs de certains agents de la collectivité.

Les crédits nécessaires aux créations d'emplois sont prévus au Chapitre 012 du Budget 2023

Mme MASSI :

On va donc passer aux ressources humaines. Donc la délibération 1.01 est une délibération qui, comme chaque année, pour tenir compte de la campagne d'avancement, supprime des postes et en crée d'autres. Nous avons quelques postes. C'est habituel.

Monsieur NAVARRANNE.

M. NAVARRANNE :

Je vous remercie. On a discuté en Commission Ressources, et je n'ai pas eu de retour là-dessus, de la diminution de cinq postes des effectifs de Police Municipale. On passe sur toute la partie Police Municipale, les postes de gardien brigadier, de 51 à 46 postes.

Mme MASSI :

C'est ce que je viens de dire, la création, l'avancement de grade supprime, et on en crée d'autres. Par contre...

M. NAVARRANNE :

Pardonnez-moi, parce que, du coup, je vais aller au bout de mon raisonnement, puisque les créations et les suppressions sont toutes dans le même tableau. Et donc on passe de 4 à 6 le nombre de chefs de police ; on diminue de 95 à 93 le nombre de brigadiers-chefs principaux, et de 51 à 46 le nombre de gardiens brigadiers.

Je prends le tableau des évolutions des postes. Il y a trois lignes sur la Police Municipale. Je fais un rapport de bas de ligne, là où il y a en plus, là où il y a en moins, et j'ai - 5. On peut me dire tout ce qu'on veut : « il y a des créations... », mais j'ai - 5 sur le document qui nous est présenté, celui sur lequel nous délibérons. Il y a effectivement deux postes de chefs de Police Municipale en plus, mais deux postes de brigadier-chef en moins, et cinq postes de gardien-brigadier. Ça fait - 5.

Juste, est-ce qu'on acte qu'il y a - 5 postes de policiers municipaux dans le rapport ? Ou, si ça n'est pas le cas, est-ce qu'on peut nous fournir le tableau mis à jour, où il n'y a pas - 5 ?

Mme MASSI :

On vous fournira le tableau.

M. NAVARRANNE :

Je l'ai, mais alors c'est un autre tableau, et je ne peux pas délibérer sur un tableau faux.

M. CAVANNA :

Sur le tableau n'apparaissent que les grades modifiés. C'est tout. Ça ne veut pas dire qu'on supprime cinq brigadiers. Il n'y a que les grades modifiés qui apparaissent dans ce décompte.

Mme MASSI :

On vous fournira le tableau des effectifs, parce que la Police, c'est vraiment un des services où on recrute chaque année...

M. NAVARRANNE :

Et on voit les effectifs grandir. C'était l'étonnement.

Mme MASSI :

Chaque année, on recrute cinq postes sur la police. On vous fournira le tableau des effectifs, comme ça vous aurez tous les grades. Je vous rassure, il n'y a pas de diminution de policiers. C'est plutôt l'augmentation.

M. NAVARRANNE :

Alors est-ce qu'on peut m'expliquer où sont les cinq ? Ils sont passés dans quelle catégorie ? Si j'ai deux postes en plus... On ne crée pas le poste de chef. J'ai deux postes en plus de chef.

Mme MASSI :

Les services vous fourniront le tableau des effectifs en détaillant les chefs, les pas chefs et les sous-chefs. Ne vous inquiétez pas.

M. NAVARRANNE :

Pardonnez-moi, mais en plus, je ne prends pas à défaut, c'est une question qu'on a posée en commission, sur laquelle on a beaucoup échangé. Je ne vois pas par quel mécanisme on peut ne pas avoir dans le tableau, dans les grades, dans les différents grades qui existent... J'en ai en plus et j'en ai en moins, donc je ne vois pas, ceux qui sont vraiment en moins, en bas de ligne, où est-ce qu'ils peuvent passer.

M. CAVANNA :

Au-delà de la fourniture du tableau des effectifs, je répète que si on supprime ces grades, c'est parce qu'on a personne à y nommer.

M. NAVARRANNE :

Ah ! Donc sur les objectifs qu'on avait, il y a bien cinq attributions en moins ?

Mme MASSI :

Non, il y a le grade en moins.

M. NAVARRANNE :

Mais alors, ils sont passés à quel grade, ces gens ? Derrière, il y a des êtres humains. S'ils sont passés au-dessus...

M. CAVANNA :

Ils sont passés au grade supérieur.

M. NAVARRANNE :

Pourquoi est-ce qu'ils n'apparaissent pas dans le tableau ?

M. CAVANNA :

Parce que ça a été fait antérieurement.

Mme MASSI :

Ne vous inquiétez pas, on vous fournira tout le tableau des effectifs avec les postes de brigadier-chef, les gardiens, les brigadiers. On vous fournira tout ça. Mais je peux vous assurer, et je m'engage à ce qu'il n'y ait pas de diminution des effectifs de la Police, et plutôt une augmentation, puisque c'est prévu, c'est cinq postes de plus par an.

M. NAVARRANNE :

Et donc, je vous remercie. Et c'est vrai que cet échange qu'on a eu en commission, j'attendais... C'est pour ça que je me permets d'intervenir, parce que si je n'ai pas d'éléments supplémentaires...

Mme MASSI :

Vous avez bien fait. On va vous éclairer sur le tableau des effectifs avec les différents grades.

M. NAVARRANNE :

L'idéal serait de permettre aux élus de délibérer, du coup, en toute connaissance de cause avant le Conseil. Je vous remercie.

Mme MASSI :

Merci. D'autres interventions ?

Nous allons procéder au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

— *Mme le Maire procède au vote* —

L'article 00.1.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

ABSTENTION de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

ABSTENTION de Mme ROUSSEL

ABSTENTION de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

PETITE ENFANCE

00.2.01

Attribution d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle à la crèche toulonnaise Saint Jacques et signature de l'avenant qui s'y rapporte

Ce projet de délibération a pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement exceptionnelle à la crèche associative Saint Jacques, à hauteur de 15 000 € et de signer l'avenant qui s'y rapporte.

La Ville subventionne cet établissement d'accueil de jeunes enfants sur son budget de fonctionnement.

Aujourd'hui, la crèche rencontre des difficultés financières eu égard le contexte difficile lié à la Crise sanitaire. En effet, depuis 2020, les familles éprouvent davantage de difficultés à honorer sur le long terme, leurs frais de garde.

Par ailleurs, le contexte économique inflationniste accroît les dépenses courantes.

Soucieuses de préserver l'ensemble des places offertes aux familles dans ce secteur géographique de la Ripelle qui ne compte pas d'autres établissements de Petite Enfance, la Ville de Toulon, la Ville du Revest, et la Caisse d'Allocations Familiales du Var souhaitent aider cette crèche :

- à absorber son déficit budgétaire,
- à clôturer son budget de fonctionnement et lui permettre ainsi de repartir sur des bases financières plus saines.

Comme les autres partenaires de la Convention Territoriale Globale, sur l'année 2023, la crèche Saint Jacques a déjà été subventionnée à hauteur de 4 505,54 € pour lesquels une convention partenariale a été signée faisant suite au Conseil Municipal du 31 mars 2023.

L'attribution de cette subvention exceptionnelle nécessite la signature d'un avenant.

Les crédits sont inscrits au chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget communal 2023

Mme MASSI :

Autre délibération, c'est la 2.01. C'est une attribution d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle à une crèche associative qui s'appelle la Crèche Saint-Jacques. Elle rencontre aujourd'hui des difficultés financières au regard de la crise sanitaire. En effet, ils ont eu un manque à gagner. Les familles éprouvent davantage de difficultés à honorer sur le long terme leurs frais de garde. C'est dans ce contexte inflationniste que je propose une subvention exceptionnelle de 15 000 euros.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

— Mme le Maire procède au vote —

L'article 00.2.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

POUR de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

POUR de Mme ROUSSEL

POUR de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

ABSTENTION de M. DEPALLENS

POUR de Mme MUSCHOTTI

-O-

FINANCES

**Rapporteur : Monsieur Robert CAVANNA,
1^{er} Adjoint au Maire**

01.1.01

Débat d'orientations budgétaires - Exercice 2024

Ce projet de délibération a pour objet de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2024 sur la base des éléments présentés dans le rapport d'orientations budgétaires 2024.

En effet, dans les communes de 3500 habitants et plus, dans les établissements publics administratifs de ces communes, dans les regroupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, l'examen du budget doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires et ce, dans les deux mois précédant le vote du budget.

En application de la loi NOTRe du 7 août 2015 (article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales), le débat porte sur un rapport retraçant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure de la dette et présentant l'évolution des dépenses et des effectifs en matière de personnel. L'article D2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales détaille les éléments obligatoires de ce rapport.

Mme MASSI :

On va passer au Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2024.

Ce Rapport d'orientations budgétaires permet à la municipalité de fixer la trajectoire pour 2024. Les grandes orientations restent celles qui avaient été définies en 2001 par Hubert FALCO et renouvelées en 2020, afin de donner à Toulon une forte capacité d'investir, tout en allégeant la dette et sans augmenter le taux d'imposition.

C'est un sacré tour de force, quand même, que nous relevons année après année, et ceci dans le seul et unique but de répondre aux besoins des citoyens, afin de leur offrir un service public de qualité.

Le fruit de ce travail rigoureux et responsable accompli depuis bientôt 24 ans place notre Ville dans une situation financière solide pour mettre en œuvre nos politiques publiques, même dans une situation économique et sociale toujours plus complexe.

Ainsi, nos orientations budgétaires de 2024 resteront la non-augmentation du taux d'imposition, la maîtrise de notre endettement, le maintien d'un niveau d'épargne suffisant pour autofinancer la majeure partie de nos investissements, et la maîtrise de nos objectifs.

Je ne vais pas vous surprendre si je vous dis que nos priorités, en 2024, porteront sur l'éducation, l'enfance et la jeunesse. L'accueil du jeune enfant et la réussite éducative constituent, bien sûr, nos priorités. Nous allons mettre 9 millions d'euros d'investissement au prochain budget pour l'éducation, dont l'acquisition de la propriété de la CAF de La Beaucaire pour nous permettre de construire une nouvelle école élémentaire.

Nous mettrons 2 millions d'euros réservés à la Petite Enfance et à la jeunesse. Conformément au plan Petite Enfance, et afin d'ouvrir de nouvelles places de crèche, des études et travaux vont être lancés sur 2024.

L'opération de revégétalisation des cours d'école se poursuivra en 2024, avec une programmation définie sur plusieurs années. Après les écoles Longepierre et Fort-Rouge sur 2023, ce seront les écoles, le groupe scolaire Muraire, François Nardi, Fleurs-Des-Champs qui seront réaménagés en 2024.

La culture aussi, avec le lancement des études pour la rénovation de la cathédrale de la Seds. La procédure de désignation du maître d'œuvre va d'ailleurs intervenir dans les prochaines semaines, ainsi que la construction de la nouvelle médiathèque Marnata dans le quartier de Saint-Jean du Var. La Ville poursuit ainsi sa politique de promotion de la lecture publique sur l'ensemble des quartiers.

On n'oubliera pas le sport et ses valeurs. Le maître d'œuvre qui conduira les travaux de la future base nautique sur la quatrième Anse sera désigné au premier semestre 2024. Le coût de cet équipement est estimé à 12 millions d'euros. Nous aurons bien sûr la flamme olympique qui traversera, en mai, sept territoires, dont le Var qui est une ville étape.

On continuera le projet de renaissance du centre-ville lancé depuis 2003, qui redynamise et développe l'attractivité de notre cité toulonnaise. L'effort, cette fois-ci, sera porté sur l'axe qui part des Halles jusqu'à la Porte d'Italie dans le cadre de la concession d'aménagement avec l'implantation de nouveaux commerces et d'aménagements urbains.

Je vous ai donc dit les grandes orientations. Je vais donc laisser la parole à Monsieur CAVANNA qui va vous présenter le rapport d'orientations budgétaires.

M. CAVANNA :

Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire vient de vous préciser nos grandes orientations. Je vais me permettre de citer quelques chiffres pour les illustrer. Effectivement, nous n'augmentons pas les taux d'imposition, tout en proposant un programme d'investissement ambitieux et en maîtrisant le recours à l'emprunt. Et c'est là tout l'objectif de cette mandature. Et Toulon est une des rares villes à n'avoir pas augmenté ses taux sur une aussi longue période.

Maîtrise de l'endettement, puisqu'au 31 décembre 2022, notre stock de dettes était de 62,5 millions. Il devrait approcher les 56 millions à la fin 2023. Je vous rappelle qu'en 2001, nous étions à 190 millions, soit un désendettement de 70 %. Et aujourd'hui, notre capacité de désendettement est de 1,6 an, ce qui nous place en 2^{ème} position des villes les moins endettées de la strate.

Une épargne brute importante qui renforce notre capacité à investir. Je vous rappelle qu'il s'agit de la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Cette épargne nous permet de rembourser chaque année notre dette, puis d'autofinancer une partie de notre investissement. Ainsi en 2022, nous avons autofinancé 70 % de nos équipements. Il en sera de même pour 2023. L'épargne prévisionnelle budgétaire 2024 est estimée à 21 millions, auxquels devra s'ajouter, bien évidemment, le report du compte administratif 2023.

Les dépenses d'équipements 2024 sont portées à 60 millions, soit une progression de 10 millions par rapport à 2023, qui correspondent aux points suivants :

- 1 million d'euros d'étude pour la cathédrale de la Seds et la médiathèque Marnata.
- Environ 4 millions pour l'acquisition foncière de la parcelle CAF à La Beaucaire,
- Et 5 millions de travaux supplémentaires : travaux pour les écoles, les crèches, les bâtiments sportifs, le désenvasement de la quatrième anse, ou encore le cimetière de Lagoubran.

Pour les opérations de rénovation et de réhabilitation, un effort particulier est porté sur les dépenses limitant les consommations énergétiques — mon collègue MAHALI en a parlé tout à l'heure —, qu'il s'agisse du confort thermique ou encore des travaux sur la consommation énergétique de nos bâtiments. Nous avons aujourd'hui l'accompagnement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage sur ce point, et une programmation de travaux sera élaborée en 2024.

Enfin, la maîtrise des effectifs, puisqu'entre 2020 et 2021, notre effectif total d'emplois permanents a baissé de 4 %. Entre 2021 et 2022, il a baissé de 1 %. Malgré cela, l'augmentation de la masse salariale existe. Elle est le fait de mesures législatives et réglementaires, qu'il s'agisse de la hausse du point d'indice, de la prime inflation, des revalorisations indiciaires ou de l'augmentation du SMIC.

Pour 2024, la prévision inscrite est de 133 millions d'euros. Elle tient compte des mesures salariales étatiques, du glissement vieillesse technicité, mais également de notre politique RH, qui vise à favoriser l'apprentissage, avec le recrutement de quelque 40 apprentis.

Mme MASSI :

Merci beaucoup, Robert. Monsieur DE UBEDA.

M. DE UBEDA :

Merci, Madame le Maire. Chers collègues, ce projet de budget, ce débat, s'inscrit dans la continuité des choix de Monsieur FALCO, vous l'avez dit. Nous le regrettons.

Le rapport d'orientations budgétaires est marqué par les *satisfecit* que votre majorité s'accorde à elle-même, et par l'absence de vision et de projets qui répondent aux besoins.

Une partie est consacrée au contexte national. Sur ce point, nous pouvons partager certains constats, jusqu'à un certain point. Effectivement, la situation économique et sociale est extrêmement préoccupante. Le rapport le mentionne, mais sans s'y attarder. La pauvreté et la misère augmentent. Le chômage repart à la hausse, et ce, dans un contexte de précarisation des emplois. Le pouvoir d'achat de la majorité des ménages est gravement atteint. Les défaillances d'entreprises, notamment dans le Var et à Toulon, explosent, en particulier dans le bâtiment.

La politique d'austérité de MACRON s'applique également aux collectivités territoriales. L'Association des Maires de France et Monsieur LISNARD l'ont d'ailleurs dénoncé il y a deux jours. Et ce n'est pas les 100 millions d'euros annoncés hier par Madame BORNE qui vont changer la situation, étant donné que si on divise par le nombre de collectivités territoriales, de communes, cela fait 2 500 euros par commune, et même si on multiplie par 10 ou 100, pour Toulon, ça fera extrêmement peu.

On pourrait se dire, au vu de ce contexte, que la politique de Monsieur MACRON a échoué. Cette politique que vous votez largement et que vous soutenez. Mais c'est faux, elle n'a pas échoué, car je vous rassure, les profits du CAC 40 battent tous les records. La situation est complexe, disiez-vous, Madame le Maire. Elle n'est pas complexe pour tout le monde, visiblement.

En même temps, le ruissellement pour les finances locales attendra, comme toujours, puisque comme vous le signaliez vous-même dans le rapport — c'est dans le rapport —, la dotation globale de fonctionnement sera en baisse, une nouvelle fois, en euros constants.

Sur ce point d'ailleurs, Monsieur LISNARD et les Maires de France ont marqué leur désaccord, mais ce n'est pas le cas des élus varois, apparemment, qui se sont rendus à la rencontre avec Monsieur MACRON.

On retrouve dans ce budget la divergence fondamentale que nous avons avec vous : nous sommes pour l'augmentation des dépenses publiques, et vous êtes pour la baisse de celles-ci. C'est-à-dire qu'au moment où l'immense majorité des Français et des Toulonnais a besoin de plus de services, de pouvoir d'achat, de logements, d'éducation, de santé, vous choisissez, en accord avec la politique gouvernementale que vous soutenez, d'augmenter les contraintes qui pèsent sur eux. Si vous estimez n'avoir pas suffisamment de ressources, c'est parce que vous soutenez la politique qui assèche les finances locales.

Et si on veut parler de financement des collectivités, je me réfère à ce que je disais à propos des profits, il y a la possibilité de financer une augmentation des dépenses publiques, à condition qu'on aille chercher l'argent là où il est. Je parle des fabuleux profits du CAC 40, je parle de l'évasion fiscale, je parle de la lutte contre la corruption, etc.

Bien entendu, on retrouve ce qui est à nos yeux une faute contre le bien-être des Toulonnais dans votre projet de budget concret, c'est-à-dire l'insuffisance dans les investissements utiles.

Première remarque sur le budget de la Ville de Toulon : dans votre rapport, vous vous accordez de nombreux *satisfecit* sur le taux des impôts, mais ce n'est qu'une illusion, puisque les Toulonnais paieront plus d'impôt au total. Augmentation des taxes par la Métropole, et je cite votre propre rapport : « une forte augmentation du coefficient correcteur en compensation de la disparition de la Taxe d'habitation », ce qui signifie pour les Toulonnais une augmentation forte de la Taxe foncière. Autrement dit, la politique du gouvernement et la vôtre, c'est : je reprends d'une main ce que je donne de l'autre.

Deuxième remarque : l'obsession de la baisse de la dépense publique que vous partagez avec tous les groupes du Conseil Municipal, sauf le nôtre, vous pousse à vous réjouir de la baisse des effectifs, de l'augmentation des horaires travaillés et de la diminution des jours de congé pour les salariés municipaux. Vous appliquez cette mesure gouvernementale avec zèle, parce que vous êtes d'accord. On dirait un sketch des Chevaliers du fiel, mais en moins drôle. Ces mesures ont pour conséquence moins d'emploi, plus de précarité — parce que vous noterez que dans le tableau des effectifs, il y a plus de précarité — et une baisse de la masse salariale que vous chiffrez à 11 millions, vous-mêmes, depuis 2017.

Dans le même temps, où vous déplorez les défaillances d'entreprises, et où nous déplorons les défaillances d'entreprises et les ressources en moins pour les finances locales, vous retirez 11 millions à l'économie locale. Vous retirez 11 millions à l'économie locale. Faut-il s'en féliciter ? Je ne pense pas que ça aidera au supposé et au pseudo ruissellement dont on parle souvent.

Troisième remarque, la question de la dette. C'est plus qu'une obsession, c'était un rideau de fumée pour cacher une politique malthusienne avec, comme d'habitude, des investissements très en dessous de la moyenne de la strate. Pas moins de 10 pages sur 52 sont consacrées à la dette dans le rapport d'orientations budgétaires. Oui, un rideau de fumée, lorsque selon vos propres chiffres les frais financiers, c'est-à-dire ce que coûte la dette, s'élèvent à 5,1 euros par an et par habitant à Toulon, et à 21 euros pour la moyenne de la strate. Ce sont vos chiffres. C'est-à-dire qu'il y a 16 euros de différence par an et par habitant sur la question de la dette avec les autres villes. Autrement dit, votre municipalité est l'une de celles qui investissent le moins pour les villes comparables, pour faire économiser seulement 16 euros aux Toulonnais, aux contribuables. N'est-ce pas ridicule par rapport aux besoins immenses de nos concitoyens, vu le contexte national que l'on retrouve dans votre rapport ?

Encore une fois, les investissements, ce sont des services, le bien-être des habitants, et des ressources financières et des dépenses en moins pour le futur de la collectivité. Ce n'est pas de l'argent perdu, c'est un investissement.

La logique illogique qui consiste à faire de la dette l'alpha et l'oméga est d'autant plus nocive que les contribuables toulonnais ne paient pas moins d'impôts que d'autres villes. Monsieur FALCO confondait, volontairement je l'espère, les frais financiers et les impôts payés, mais la réalité, c'est que pour les mêmes impôts, les Toulonnais ont moins de services que dans les autres villes.

Cela se traduit comme d'habitude par moins d'investissements que dans les villes comparables, alors que les besoins sont énormes. Cela se traduit aussi, par exemple, par la baisse relative des subventions aux associations, au CCAS, alors même que la situation... Oui, baisse relative, en euros constants. Oui, oui, c'est dans vos chiffres, Madame LEVY. Aux associations, au CCAS, à la Caisse des écoles. Il y aurait autre chose à faire, et Madame BRUNEL va faire des propositions.

Mme MASSI :

J'ai hâte d'entendre les propositions, parce que votre posture est plutôt caricaturale, Monsieur DE UBEDA.

M. DE UBEDA :

Nous sommes constructifs, et nous faisons des propositions. Ce sont vos chiffres. Ce n'est pas caricatural.

Mme MASSI :

On va écouter les propositions. Madame BRUNEL, pour les propositions.

Mme BRUNEL :

Merci. Je vais commencer par revenir sur les priorités que vous avez évoquées. On va peut-être attendre que le calme revienne.

Mme MASSI :

Un peu de calme. On écoute et on se respecte, s'il vous plaît.

Mme BRUNEL :

Merci. Vos priorités, le cap que vous avez d'ailleurs présenté en début d'intervention, dans ce rapport d'orientations budgétaires, quelles sont celles que vous sélectionnez pour le bien des Toulonnais ?

Vous en présentez quatre dans les premières pages. La première consiste dans la poursuite de la végétalisation des écoles avec trois écoles, donc, végétalisées en 2024.

Mme MASSI :

Excusez-moi, il y en a quatre.

Mme BRUNEL :

Il y en a trois dans le rapport.

Mme MASSI :

Non, il y a le groupe scolaire Murair et il y en a deux.

Mme BRUNEL :

Très bien. D'accord. En 2024, vous évoquez même dans le rapport concernant le développement durable que vous pourriez aller jusqu'à 10 écoles. Entre 2, 3 et 10, on a une marge de manœuvre. Ce que ça sous-entend, c'est que cet objectif prioritaire va durer pour le moins une dizaine d'années et qu'il n'est peut-être pas l'objectif le plus structurant pour notre Ville.

L'autre point prioritaire est l'entretien de ces 84 écoles et crèches, mais est-ce véritablement un projet ?

La rénovation de la cathédrale et les travaux de la médiathèque Marnata, troisième point, qui n'en sont, quand même signalons-le, qu'au stade des études, donc on n'est pas dans une réalisation pour 2024, et pas non plus dans un projet structurant.

Enfin, la poursuite des travaux de centre-ville, dont vous signalez vous-même, vous l'avez dit, qu'il est lancé depuis 2003.

Finalement, ces choix budgétaires consistent dans l'entretien, la continuité de réalisations qui ont parfois plus de 20 ans, ou encore dans la mise en place d'actions qui vont en durer plus de 10.

Nous nous préoccupons, nous, du présent des Toulonnais, de la situation inflationniste et de pauvreté terrible que vous-même admettez dans vos constats. Et nous nous interrogeons sur l'adéquation de ces mêmes constats avec ces actions ou ces projets. Est-ce à la hauteur de l'urgence et de la pauvreté ? Est-ce à la hauteur de l'urgence climatique et écologique ? Nous en parlions tout à l'heure.

L'absence de réponse à l'urgence sociale que connaissent les Toulonnais, l'absence d'ambition sur la situation écologique qui est souvent réduite à l'obligatoire — on en débattait également tout à l'heure — nous préoccupent.

Nous convenons avec vous que le fait que l'opération Marnata à Saint-Jean du Var est une opération indispensable, dans un quartier populaire qui manque d'équipements publics, et dont il faut souligner la dégradation, notamment du logement et les grandes difficultés du commerce. Mais est-ce qu'on ne pourrait pas profiter de cette piste Marnata pour proposer d'impulser une dynamique dans ce quartier emblématique de Toulon, et pour le faire, par exemple, vivre à partir de ce lieu culturel ? Les habitants de Saint-Jean du Var se sentent abandonnés et subissent tous les jours la paupérisation de leur cadre de vie.

Trois priorités, nous semble-t-il, pourraient répondre à la situation réelle et ponctuelle, et immédiate des Toulonnais, à leurs besoins urgents, et permettraient que la Ville joue son rôle d'amortisseur social.

Une priorité d'abord sur le logement. Je veux souligner à ce moment de mon intervention la persistance d'une forte pénalité pour défaut de respect de la loi SRU : 3 millions d'euros. Vraiment, ce n'est pas un bon signal ni en matière de finances publiques ni en matière de solidarité sociale. Votre majorité paie 3 millions d'euros pour l'action solidaire du logement qu'elle n'a pas menée. Dans le même temps, je rappelle que 75 % des Toulonnais sont éligibles au logement social et que 22 % vivent sous le seuil de pauvreté. Il ne tient qu'à vous de faire baisser cette contribution qui pèse d'ailleurs sur nos finances, année après année.

Et compte tenu de la baisse de l'activité dans le domaine du bâtiment que vous avez vous-même énoncée, n'y aurait-il pas urgence à ce que la Ville, et au-delà, TPM, Département et Région, lancent un plan de soutien commun, accélérant la mise en route de projets justement structurants, d'infrastructures qui pourraient être déjà dans les tuyaux, mais qui pourraient être accélérés à cette occasion, notamment en envisageant la rénovation par des énergies renouvelables des bâtiments publics ?

Sur ce plan, la rénovation énergétique des écoles et des EHPAD pourrait également être envisagée massivement, puisque nous avons également des exemples dans le plan de développement durable, mais ce sont des exemples souvent uniques. Nous parlons ici, au moment où, dans les quartiers QPV de la Ville, les habitants n'en peuvent plus, ne peuvent plus se chauffer par manque de moyen, par le fait que les chauffages sont défectueux, ou qu'on leur fait payer un prix exorbitant pour le faire. Ce que nous disent les habitants de ces quartiers, c'est que cela fait concrètement des années qu'ils ne se chauffent plus. Il faisait 2 degrés ce matin, chers collègues.

Deuxième priorité, elle est toujours sociale, c'est celle de la lutte contre la précarité et la pauvreté à travers le soutien aux associations et structures institutionnelles de ces solidarités. La subvention au CCAS elle est stable depuis six ans. Vous faites bien le calcul pour les dotations de l'Etat. Lorsqu'on reste sur des subventions équivalentes, en réalité, le soutien baisse. Et donc, ce que vous dites, ce soutien est très loin de l'inflation, ce qui concourt, au final, à une baisse en euros constants. Eh bien, il est valable aussi quand c'est vous qui accordez les subventions. Et donc, ce soutien au CCAS sur 10 ans il a baissé de plus de 1 million d'euros, et il continue de baisser, en euros constants, cette année.

C'est la même chose pour les associations de solidarité. La subvention ne fait que baisser : 6,2 millions en 2021 ; 5,4 en 2022 ; 6,6 c'était 6,6 en 2013. En ce jour de solidarité et de collecte de la Banque alimentaire, vous allez tous avoir ce petit sachet qui nous rappelle l'urgence que vivent nos habitants à Toulon et en France. Cette journée devrait nous permettre de, peut-être, prendre davantage encore conscience que les associations s'inquiètent de ne pouvoir avoir assez de ressources pour permettre aux plus fragiles de se nourrir.

Nous avons, à Toulon, de nouveaux habitants, ce qui nous permet d'augmenter notre budget de 12 millions. C'est également dans votre dossier. Ces sommes supplémentaires pourraient être fléchées prioritairement vers la protection des plus fragiles d'entre nous.

Troisième enjeu environnemental majeur, celui qui concerne l'environnement. Dans le ROB, je suis navrée de le constater, nous ne trouvons pratiquement rien, puisqu'il y a un élément qui est évoqué à la page 7 pour évoquer les dépenses. Il nous est dit que parmi les problèmes que va rencontrer dans l'avenir la Ville de Toulon pour ses finances, eh bien, il y a le développement durable. « L'évolution des finances risque d'être marquée par la nécessité de la transition écologique, dont les coûts en investissement ne pourront, sans risques sur le patrimoine existant, se substituer simplement aux dépenses classiques ». C'est une drôle de façon de faire de l'environnement et de la pollution un combat et une promesse pour l'avenir de nos enfants.

Les engagements pris au plus haut niveau sont de baisser de 40 % les émissions de gaz à effet de serre. Vous avez évoqué des mesures, et nous les reconnaissons. Ces mesures sont-elles à la hauteur des 40 % ? C'est ce que nous avons besoin de savoir. La seule annonce d'une stratégie ambitieuse de rénovation dans le rapport du développement durable n'est pas assez précise ni assez convaincante.

Je rappelle, et cela a été fait, les cris d'alarme des scientifiques du GIEC, du Secrétaire Général de l'ONU et même du Pape François qui nous dit : « pourquoi veut-on préserver aujourd'hui un pouvoir qui laissera le souvenir de son incapacité à intervenir lorsqu'il était urgent de le faire ? ». Il est urgent de le faire !

Enfin, et ce sera le dernier point de mon intervention, nous parlons budget, nous parlons objectifs et priorités, mais que fait-on de la vie des Toulonnais ?

Comment rend-on les Toulonnais plus responsables, plus concernés par les choix publics ?

Pourquoi ne pas enfin prévoir un pourcentage du budget soumis aux décisions de tous, sous forme de budget participatif ? Plusieurs communes de TPM le font. Alors, vous direz que ce sont de petites communes. Marseille le fait cette année pour la première fois ; c'est son premier budget participatif. Il est temps, il est plus que temps de permettre aux habitants de choisir, de ne pas s'en remettre à un chef providentiel. Ce n'est pas comme cela que l'on apprend la démocratie qui est notre bien commun le plus précieux.

Je vous remercie pour vos réponses sur ces différents aspects.

Mme MASSI :

Je vais vous répondre sur deux points, et je laisserai ensuite la parole à Monsieur CAVANNA. Pour ce qui est de la consultation des Toulonnais, elle y est tous les six ans, sur un programme.

Mme BRUNEL :

Ah, voilà ! Et le reste du temps, on ne leur demande pas leur avis.

Mme MASSI :

Par contre, je constate que vous n'avez pas lu le déroulé du Conseil, puisque pour ce qui est du CCAS, on va leur donner une subvention de 500 000 euros. Et pour tout ce qui est de la Banque alimentaire et des Restos du cœur aussi, on va voter — je l'espère, à l'unanimité — des subventions pour eux.

Robert.

M. CAVANNA :

Merci, Madame le Maire. J'ajouterai, s'agissant du CCAS, que ces 550 000 euros que vous avez certainement vus ou pas vus dans la décision budgétaire modificative viennent s'ajouter à 170 000 euros qui avaient été versés au BS, donc ne venez pas nous dire qu'on n'a pas augmenté la dotation au CCAS, puisque l'augmentation en 2023 est de 720 000 euros.

S'agissant maintenant — j'évoque ça brièvement — de la baisse des subventions aux associations, vous ne vous souvenez certainement pas de ce qui a été dit dans cette enceinte, puisqu'il n'y a pas de baisse. Il y a, cette année, même une augmentation de 87 000 ou 97 000 euros.

Pourquoi on est descendu, au niveau de l'affichage, en dessous des 6 millions ? On vous l'a déjà expliqué, mais vous ne vous en souvenez peut-être pas. C'est que, auparavant, il y avait la subvention qui était donnée au COFS. Celui-ci ayant été supprimé, on ne va pas donner une subvention à une structure qui n'existe plus. Par ailleurs, apparaissait ce qui était versé par la CAF, mais nous n'étions qu'une boîte aux lettres et la CAF verse directement. Il n'y a donc pas de baisse pour les associations, il y a même une augmentation.

Bon venons-en à l'intervention de Monsieur DE UBEDA. Vous nous dites qu'on s'attarde peu, dans le document d'orientations budgétaires, sur la politique nationale. Vous savez, on savait que vous alliez nous en parler. On en entend parler tous les jours dans les médias. Et surtout, on s'est quand même polarisés sur ce qui nous paraissait l'essentiel, à savoir la Ville de Toulon.

Vous nous avez parlé, toujours dans le cadre national, de récupérer l'argent des profits du CAC 40 ou de l'évasion fiscale. C'est certainement très intéressant, mais je pense que la municipalité que nous représentons va avoir beaucoup de mal pour y arriver.

On ne se réjouit pas de la baisse des effectifs, mais simplement, on est obligés de gérer la masse salariale. Vous demandez plus de social, plus de ceci, plus de cela, c'est-à-dire plus de dépenses de fonctionnement. Il faut savoir qu'aujourd'hui, les dépenses en personnel représentent environ 70 % des dépenses de fonctionnement. Il reste 30 %. On ne peut pas tout faire. Ces 30 % ne sont pas extensibles. Par ailleurs, on ne limite pas les congés, Monsieur DE UBEDA. On applique simplement la législation et la réglementation. S'il ne faut pas le faire, dites-le-nous et expliquez-nous comment on peut faire.

Et puis, vous revenez sur le fait que notre « dada » — vous dites —, c'est la diminution de la dette. Vous, votre « dada », c'est l'augmentation des investissements. Alors, vous oubliez deux choses, je pense. La première concerne la réalité des investissements. Les investissements, dans une collectivité, quelle qu'elle soit, ce n'est pas uniquement le chiffre, qui d'ailleurs augmente de 10 millions par rapport à l'année dernière, mais vous nous dites que c'est encore insuffisant.

Il ne faut pas se contenter de lire le document budgétaire, il faut regarder la réalité. Elle fait apparaître deux choses : la première, c'est qu'il y a d'autres collectivités qui financent carrément à 100 % des investissements sur notre territoire. Il y a longtemps, c'était le Palais des sports ou la gare routière ; plus récemment, c'est la Région qui finance l'école, chère à Josy CHAMBON, à Montety. De la même manière que TPM, cette année, va s'occuper de la rénovation de l'opéra, s'est occupé de l'électrification des quais ou encore va s'occuper du confortement des falaises du Faron. Tout cela fait des investissements, sur les trois derniers, à hauteur de 40 millions d'euros qui, bien évidemment, n'apparaissent pas dans le budget communal, mais pour autant ces investissements existent.

Par ailleurs, il faut ajouter l'investissement du privé. La confiance étant revenue, les investisseurs privés le sont aussi. Je prends l'exemple de Montety où 40 millions d'euros de fonds privés ont été investis, et ce quartier n'a pratiquement rien coûté à la Ville. Fallait-il écarter ces financements privés ? La confiance est revenue. Quand nous investissons — vous le savez — 1 million, le privé en investit 3. On pourra encore le vérifier à travers le vote du compte rendu aux collectivités de VAD, puisque sur les quatre dernières années, ce sont 40 millions d'euros d'investissements privés qui ont été faits pour la rénovation du centre ancien par les propriétaires privés.

Et puis, « les investissements sont insuffisants et nous payons autant d'impôts qu'ailleurs, mais on investit moins ». C'est votre antienne depuis des années, mais elle n'est pas vraie. Déjà, en 2021, la Ville de Toulon investissait 235 euros par habitant, soit plus que les villes de Marseille, Nice, Toulouse ou Saint-Etienne.

Et puis, comme je savais que vous alliez nous ressortir ça, mais sans trop donner de chiffres, je me suis intéressé au Budget Primitif 2023, puisque ce sont les seuls qui sont connus aujourd'hui, que l'on peut trouver sur Internet, et j'ai passé en revue les sites des villes de la strate et leur budget. Je me suis rendu compte que, finalement, on investit beaucoup plus par habitant que des villes comme Brest, Le Mans ou Clermont-Ferrand, tout en payant moins d'impôts. Car, voyez-vous, je vais prendre un exemple amusant, qui est en plus tenu par vos amis : la Ville de Grenoble, qui affiche 100 millions d'euros d'investissement. Magnifique ! Sauf que — et je n'invente rien, c'est le site de la Ville de Grenoble qui m'a donné ces renseignements — au BP 2023, ils ont posé une hausse d'impôt de 25 %, ce qui leur a fait un apport supplémentaire de 48 millions d'euros, et la Ville de Grenoble a cédé les actions qu'elle possédait dans Grenoble Habitat pour 30 millions d'euros. Ce qui veut dire qu'il y a 78 millions d'euros de revenus exceptionnels. Effectivement, on peut afficher 100 millions d'euros d'investissements.

Et puis, j'ai aussi regardé pour les villes qui avaient des investissements supérieurs par habitant. J'essayais de comprendre pourquoi — on n'est pas plus idiots que les autres —, et j'ai trouvé une explication. A Toulon, les impôts locaux représentent 650 euros par habitant, Grenoble : 1 250, Rennes : 978, Reims : 1 160, Dijon : 887, Angers : 875, c'est-à-dire des augmentations *a minima* de 33 %. Si votre proposition, c'est de faire augmenter les impôts toulonnais de 33 %, au plus dites-le clairement.

Mme MASSI :

Madame MUSCHOTTI.

Mme MUSCHOTTI :

Merci, Madame le Maire, chers collègues. Dans une période où tous les territoires doivent investir massivement pour diminuer l'impact des activités humaines sur le climat et l'environnement, et s'adapter en urgence aux effets induits par le dérèglement climatique, le budget présenté est à la fois une chance et un aveu de faiblesse.

Une chance, car notre territoire, mieux que d'autres, a su profiter pleinement de l'outil intercommunal, et cela a été rappelé. Une chance, car les marges budgétaires dégagées pourraient laisser envisager aux Toulonnaises et aux Toulonnais une mobilisation de leurs élus pour assurer leur avenir et celui des générations futures.

Mais les orientations budgétaires présentées résonnent aussi comme un aveu de faiblesse. Il faut aller plus vite, plus loin, plus fort, adapter nos espaces publics, transformer nos bâtiments communaux, inciter les citoyens à modifier leurs usages en matière de transport, de consommation, de gestion de l'eau, et réaliser les aménagements nécessaires à la protection de la biodiversité.

Alors oui, les actions nécessaires ne dépendent pas uniquement de la Ville de Toulon, mais aussi de notre Métropole, dans laquelle cette majorité, votre majorité, a le pouvoir de faire. Vous le savez aussi bien que nous, 80 % des leviers d'action, de lutte contre le changement climatique sont entre les mains non pas de l'échelon national ou européen, mais dans celles des collectivités territoriales.

Alors, nous sommes ambitieux peut-être, rêveurs pour certains, mais dans l'attente d'orientations budgétaires 100 % vertes, comme certaines collectivités ont su déjà le faire, nous ne pourrions pas soutenir ces orientations présentées.

Mme MASSI :

Merci, Madame MUSCHOTTI. Monsieur NAVARRANNE.

M. NAVARRANNE :

Je vous remercie, Madame le Maire. Mes chers collègues, ce rapport d'orientations budgétaires, pour lequel nous donnerons acte qu'il a eu lieu, il a commencé bien avant notre intervention, ce débat, mais nous souhaitons amener quelques points dans, peut-être, les évolutions qui pourraient être les vôtres pour l'adoption du prochain budget 2024.

Parce qu'il ne faut pas s'y tromper, et tout à l'heure Monsieur CAVANNA nous a fait une réponse très fournie à Monsieur DE UBEDA, je ne soutiens pas, bien évidemment, une grande partie des propos tenus par ma droite, mais en fait, Monsieur DE UBEDA, qui est un peu plus à gauche sur l'échiquier, mais il ne faut pas non plus se tromper et ne pas nous donner des éléments du budget 2023 alors que, là, nous ne parlons que des orientations du budget 2024.

Ce n'était pas le débat sur le taux de réalisation, sur les chiffres qu'on a pu intégrer, y compris avec les budgets supplémentaires, à notre budget 2023, mais bien des orientations pour le budget 2024. Les dotations, par exemple, exceptionnelles au CCAS, il vous était loisible de les intégrer d'entrée de jeu dans les orientations du budget 2024 pour afficher des taux, plus importants des montants plus importants de soutien au CCAS. Nous voterons tout à l'heure favorablement, pour ce budget 2023, l'augmentation du budget du CCAS, mais pour 2024, ce n'est pas encore assuré. Reconnaissez-le.

Vous avez abordé d'abord la présentation de ce rapport par les questions nationales. Je voudrais juste faire une parenthèse : on a eu, Madame le Maire, un échange un peu houleux, et je vous prie d'excuser peut-être le ton sur lequel je vous ai répondu à la Métropole. Vous vous êtes retournée à un moment sur un de mes propos en me disant : « Je n'ai pas de parti. Mon seul parti, c'est Toulon », parce que je vous rappelais que vous étiez dans les rangs de la majorité présidentielle. J'avoue que le propos qui a été le vôtre, avec beaucoup d'émotion : « mon seul parti, c'est Toulon », je ne voulais pas en remettre une couche, mais je vais le faire ici.

L'intégralité, la quasi-intégralité de la majorité municipale, et même quelques membres de l'opposition sont des soutiens affichés, publics, d'Emmanuel MACRON et de la majorité présidentielle. Vous avez, mes chers collègues, signé en votre nom une tribune, le 22 novembre 2021, appelant, vous, individuellement, et du coup collectivement au sein d'une tribune, Emmanuel MACRON à être candidat et à gagner pour le plus grand bien de la France. Ça fait, *de facto*, de vous, je suis désolé, des soutiens de la majorité présidentielle.

Alors, comment peut-on déplorer les effets néfastes de la politique présidentielle, de la politique nationale sur nos budgets, tout en la soutenant ? Je vous laisse cette grande question, peut-être même philosophique, et à vos consciences, parce que les effets néfastes de cette politique qui nous percute dans l'établissement de nos budgets, si vous la soutenez là-haut, daignez au moins continuer à la soutenir très publiquement ici, à Toulon. Soyez cohérents.

Sur les orientations budgétaires, il ne fait pas de mystère que nous pouvons avoir des accords sur les grands équilibres financiers. Nous avons été capables, on ne fait pas de l'opposition stérile, obtus, et nous pouvons reconnaître que dans les équilibres financiers, dans une part de grande maîtrise en termes d'endettement, je le rappelle toujours, on peut redébattre sans cesse du passé politique de cette Ville, mais le désendettement commence en 1995, et vous avez soutenu cette politique de désendettement, vous le savez. 1995-2001, c'est - 30 % de dette, 2001-2008 : - 30 % de dette, 2008-2014 : - 22 % de dette. Et on est aujourd'hui avec une dette très maîtrisée. Cette trajectoire, depuis 95, de la maîtrise de la dette est une trajectoire positive.

Nous avons des désaccords en matière de fiscalité. On peut toujours dire, quand je me compare, je suis plutôt porté à l'orgueil, mais malgré tout, en termes de fiscalité, le maintien des taux est le signal pour les Toulonnais propriétaires, puisque maintenant, en contribution directe, il n'y a plus que la Taxe foncière, donc seulement les propriétaires qui la paient. Le maintien des taux, c'est toujours l'augmentation de l'impôt en valeur, du fait de l'augmentation mécanique des bases. Donc, dans le Débat d'Orientations 2024, c'est + 4 % d'impôt, + 4 % de Taxe foncière pour les Toulonnais. Par exemple, nous le déplorons, nous souhaitons toujours, et c'est quelque chose que l'on rabâche, mais peut-être qu'à force on y arrivera, avoir un geste d'apaisement fiscal avec une diminution même marginale du taux. Nous verrons bien dans la présentation du budget que vous nous présenterez.

Les investissements, je suis assez d'accord sur le fait que, avec beaucoup d'habileté, c'est la Métropole qui porte aujourd'hui une grande partie de nos investissements. D'ailleurs, au détriment des autres communes. Les dotations en investissement pour la Ville de Toulon sont, rapportées au nombre d'habitants, plus importantes que les autres communes. On verra d'ailleurs, peut-être que demain ce sera le cas de la Ville de Hyères, mais j'allais dire, c'est le jeu politique et nous avons eu ce débat-là, par exemple, sur le devenir du PLU de la commune de La Crau. Je rappelais Audiard : « ce sont les gros qui décident et les petits qui se soumettent ». Ces investissements sont soutenus pour la Ville de Toulon, mais là aussi, il reviendra au moment du budget de débattre de l'orientation de ces investissements.

Enfin, et j'en terminerai par là, sur les priorités, il en manque toujours une : je l'ai rappelé tout à l'heure, sur la question de la lumière dans nos rues, les phénomènes d'actualité, à Toulon comme ailleurs, regorgent de faits divers des plus cruels. Et j'ai rappelé, il y a de cela deux Conseils Municipaux, ce qu'était le bilan réel de l'été. Alors, on m'a juste dit : « comparé aux autres... », d'accord, comparé aux autres, peut-être qu'il y a pire ailleurs. Et c'est vrai que, naguère, dans nos villages où on pouvait avoir une forme de quiétude, on vient de le voir encore récemment, le jeune Thomas qui a été poignardé par une bande de racailles venue tuer du blanc, c'est vrai que même dans les villages les plus reculés de France, l'insécurité augmente.

Mais dans notre Ville, et c'est l'interpellation que je faisais tout à l'heure sur les effectifs, et je lirai attentivement les explications qui me seront données sur le tableau des effectifs et des postes. Mais je crois qu'en priorité, certes, la jeunesse, gardez cela en priorité, certes, les autres éléments que vous pouvez mettre en avant, dans les investissements, notre cathédrale qui nous est si chère, ce patrimoine de la Ville, mais n'oubliez pas la sécurité. Maintenez écrit dans les priorités la sécurité des Toulonnais. C'est en tout cas le vœu que nous formulons, et nous attendrons la présentation du budget lors de la prochaine séance ou de la suivante.

Nous prendrons acte aujourd'hui, en tout cas, que le débat a eu lieu. Je vous remercie.

Mme MASSI :

Si je peux me permettre, pour revenir juste sur votre tribune de 2021 sur le fait d'appeler à voter Emmanuel MACRON, c'était contre Marine LE PEN.

M. NAVARRANNE :

Non, c'était cinq mois avant le premier tour. Arrêtez vos histoires ! C'était contre Valérie PECRESSE, c'était contre tout le monde. Et pour MACRON, vous avez soutenu MACRON cinq mois avant l'élection. Assumez-le !

Mme MASSI :

Vous me laissez-vous répondre ou pas ?

M. NAVARRANNE :

Oui, mais ne racontez pas n'importe quoi, pardon.

Mme MASSI :

Un peu de respect, c'est pas mal aussi, Monsieur. Ou vous avez oublié votre câlin de poche aujourd'hui.

En tout cas, oui, oui on a appelé à voter MACRON contre Marine LE PEN. Je pense qu'ici, il y a d'autres que l'assemblée, la majorité, et je pense que quand le PS ou les Ecologistes appellent aussi à voter Emmanuel MACRON contre Marine LE PEN, ce n'est pas pour ça qu'ils souscrivent à sa politique.

Vous me laissez parler, ou vous coupez la parole à chaque fois ? Ça fait déjà deux fois.

Merci beaucoup, Monsieur NAVARRANNE.

La parole est à Monsieur CAVANNA.

M. CAVANNA :

Je rajouterai sur ce point que le pari a été fait, et il était assez facile à faire, que seul le candidat MACRON avait vocation à se retrouver au deuxième tour contre le vôtre, donc autant anticiper le deuxième tour.

Dans le rapport d'orientations budgétaires, on fait état de développement sur le plan national, mais c'est une obligation textuelle. On est obligé de l'évoquer. C'est pour ça qu'on l'évoque. J'ai cité des chiffres de 2023 et pas de 2024, parce que les critiques le sont depuis 2020, et les comparaisons de chiffres sur 2024, aujourd'hui, je ne peux pas les faire, puisque je ne connais pas les budgets des communes concernées.

Enfin, comme chaque année, vous réclamez, même de manière marginale, une baisse des taux. C'est déjà difficile de maintenir les taux actuels. Ça me paraît très compliqué, voire impossible de les baisser. D'autant que, imaginons qu'on les baisse de 0,5 %, on nous dirait que c'est une manœuvre démagogique et basement électoraliste, et je ne souhaite pas recevoir ce type de critique. Il vaut donc mieux maintenir les taux. On est une des rares communes à réussir à le faire depuis 2001. Pourvu que ça dure !

Mme MASSI :

Merci beaucoup conformément aux dispositions.... Monsieur DE UBEDA.

M. DE UBEDA :

Oui, permettez-moi, parce que c'est un débat important, Madame le Maire.

Mme MASSI :

Bien sûr. On est là pour.

M. DE UBEDA :

Je voudrais réagir aux propos de Monsieur CAVANNA, et lui dire que, effectivement, c'est un débat important, et que nous pourrions l'avoir en dehors du Conseil Municipal, Monsieur CAVANNA. Si vous voulez qu'on affronte les chiffres, je vous propose un débat public sur ce sujet, Monsieur CAVANNA.

Mme MASSI :

Merci. On n'est pas en campagne. Du moins, pas encore.

M. CAVANNA :

On vient de l'avoir. Nous sommes en public, Monsieur DE UBEDA.

M. DE UBEDA :

Sur la situation générale et sur le débat qui nous occupe aujourd'hui, Monsieur CAVANNA disait : « oui, on ne s'est pas attardés sur le national, parce que ce n'est pas le sujet ». Pardon ? Mais bien sûr que c'est le sujet ! Les finances locales dépendent énormément des finances nationales, et vous le savez vous-même. Et dans votre rapport, vous dites bien l'impact de la situation nationale et de la Loi de Finances sur les collectivités territoriales.

Evidemment, je comprends que vous ayez du mal à assumer le soutien à la politique nationale, dont Monsieur CHENEVARD est un fervent défenseur, mais dans lequel tout le monde ici, dans la majorité, est partie prenante.

Sur les différents points abordés par Monsieur CAVANNA, je vais aller très vite. Sur la question des apports du privé et des investissements du privé, vous ramenez ça à chaque fois comme un argument important. Je rappelle les propos de Monsieur MAHALI ou les propos de Monsieur FALCO sur l'intérêt qu'a le privé pour investir. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est eux : « le privé, c'est pour gagner de l'argent ».

Eh oui, on a un problème là-dessus. Pourquoi on a un problème ? Monsieur FALCO l'a expliqué. Par exemple, sur la question des cliniques, il s'est exprimé dans *Var-Matin* il y a peu de temps, mais sur la question des cliniques privées, ici, quand Madame BRUNEL lui avait posé la question de savoir pourquoi et quelle intervention il allait avoir sur les cliniques privées, il avait dit : « Non, c'est du privé, je ne peux pas intervenir ». Deux mois après, il a écrit une lettre, bien entendu sous la pression, pour dire : « oui, il y a du foncier ». Oui, Monsieur MAHALI, vous avez bien entendu, du foncier. Monsieur FALCO...

Mme MASSI :

On en parlera. Il y a une question sur ça.

M. DE UBEDA :

Sur la question... Vous parlez du patrimoine de Grenoble qui vend une partie du patrimoine. Pourquoi, à Toulon, vous ne le faites pas ? Vous voulez que je vous parle du patrimoine historique que vous avez vendu, Monsieur CAVANNA ?

Sur les impôts, oui, effectivement, je maintiens...

M. CAVANNA :

Quel patrimoine historique avons-nous vendu ?

M. DE UBEDA :

Le Fort Saint-Antoine, la caserne Lamer. Voilà ! Et boum ! Eh oui, Monsieur CAVANNA, tenez-vous au courant.

M. CAVANNA :

La caserne Lamer était désaffectée. A la place, on a créé des emplois.

M. DE UBEDA :

Et vous l'avez vendue. Voilà !

Sur les impôts, je maintiens et je suis prêt à un débat public là-dessus, Monsieur CAVANNA, que nous sommes dans la moyenne de la strate. Autrement dit, les Toulonnais paient autant d'impôts que la moyenne de la strate des villes comparables. Donc, il n'y a aucun gain. Si, les 16 euros sur les frais financiers, par an et par habitant, pour moins d'investissements, parce que je maintiens qu'il y a moins d'investissements. Même si pour 2024, vous annoncez 10 millions d'euros d'investissements supplémentaires, mais à certaines conditions. Je ne veux pas rallonger, mais on pourrait avoir ce débat public.

Vous me dites : « oui, mais il y a l'investissement de la Métropole ». On est en train de parler de la Métropole ou des investissements de la Ville de Toulon ? On compare les investissements depuis 2020 de la Ville de Toulon ou de la Métropole ? On est en train de parler de la Ville de Toulon, et ils ne sont pas en augmentation, et ils sont très en deçà de la moyenne des investissements de la strate. Vous avez cité quelques villes, je pourrais en citer d'autres, mais je vous dis : ayons ce débat de façon publique, de façon qu'on puisse aborder tous les sujets.

Effectivement, oui, le national et le local pour terminer, ça a son importance, parce que, effectivement, il y a la question du financement. On est en train de parler de financement. Si, au niveau national, on est bridé et que vous soutenez cette politique d'assèchement des finances locales, alors évidemment, le gâteau... Vous avez dit : « on n'a pas assez d'argent ». Vous l'avez dit en d'autres termes. Evidemment qu'on n'a pas assez d'argent, vous faites tout pour qu'on n'ait pas cet argent-là.

Pour terminer, la loi des 1 607 heures, vous dites : « oui, mais ce n'est pas nous, il faut appliquer la loi ». Vous êtes contre la loi, Monsieur CAVANNA ? Vous l'avez dit publiquement ? Dites publiquement que vous êtes contre cette loi. En fait, vous êtes pour cette loi, et donc vous êtes pour la baisse de la masse salariale à Toulon et pour la précarisation.

M. NAVARRANNE :

Et tout ça, c'est à cause de Marine LE PEN.

Mme MASSI :

Merci beaucoup, Monsieur DE UBEDA.

M. CAVANNA :

Juste trois petites remarques. Lorsque j'ai dit que le niveau national n'était pas le sujet, j'ai rajouté : « n'est pas le sujet sur lequel on peut agir dans le cadre de cette assemblée ». Et donc, je suis revenu au niveau local quant au rapport d'orientations budgétaires.

Ensuite, vous nous dites que le privé vient pour gagner de l'argent. Oui, mais il crée aussi des emplois. Il faut aussi l'évoquer.

Et vous avez évoqué, pour terminer, l'histoire des investissements de la Métropole. Tout simplement, qu'est-ce que j'ai dit ? C'est qu'à côté des investissements réalisés sur le territoire par le biais du budget communal, il y a aussi des investissements réalisés sur le territoire par le budget métropolitain. Et ce qui m'intéresse, moi, ce n'est pas tant les chiffres de tel ou tel budget, ce sont les réalisations sur notre territoire. Si vous préférez les chiffres aux réalisations, pourquoi pas.

Mme MASSI :

Merci beaucoup. Une petite intervention, Monsieur MAHALI ?

M. MAHALI :

Merci, Madame le Maire. Je vais être extrêmement bref, puisque Monsieur DE UBEDA m'a cité.

J'écoute toujours ce que vous dites, Monsieur DE UBEDA, avec beaucoup d'attention. Vous criez au loup en parlant des intérêts, des bénéfices tirés par les entreprises privées, par le privé qui intervient au sein de la collectivité, mais il y a quelques minutes de ça, et c'est assez contradictoire ce que vous dites, ou Madame BRUNEL — je ne sais plus lequel des deux a tenu ces propos —, vous tiriez également la sonnette d'alarme sur les sociétés qui intervenaient dans le bâtiment. C'est assez contradictoire, ce que vous dites, parce que, d'un côté, vous nous dites : « construisez, faites du logement social pour pouvoir sauver les sociétés, notamment du bâtiment », et d'un autre côté, vous criez au scandale quand des sociétés qui viennent pour leur intérêt privé interviennent.

Si votre discours, c'est de dire : « oui, mais pour construire du bâtiment, ça n'a rien à voir, ce sont les grands groupes nationaux du CAC 40 [pour reprendre vos termes] », mais vous pensez que ces grandes sociétés, comme vous les qualifiez, du CAC 40, ces grands groupes font appel à qui pour travailler sur place ? A des petits entrepreneurs individuels, à des petites sociétés du bâtiment, à toutes ces sociétés qui font le tissu économique de la Ville de Toulon et de la Métropole.

Donc, ce genre d'exemple, je pourrais vous le décliner à volonté, parce que, en fait, dans vos propos, quand on vous laisse parler longuement, et c'est ce qui est intéressant, finalement, quand on prend un point et un autre, vous venez vous contredire en permanence.

C'était le seul point que je voulais évoquer, puisque vous aviez parlé de moi.

Mme MASSI :

Je pense que le débat a eu lieu. Ça pourrait durer des heures. Je pense qu'on en reparlera lors du vote du budget. Je pense donc qu'on peut prendre acte du fait que le débat a eu lieu. Ainsi, on va passer au vote pour prendre acte. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat, mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientations budgétaires.

— Mme le Maire procède au vote —

L'article 01.1.01 EST ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE
POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
POUR de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE
POUR de Mme ROUSSEL
CONTRE de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

01.1.02

Adoption de la décision modificative n° 1 pour l'exercice 2023 - Budget Principal

Ce projet de délibération a pour objet d'adopter la décision modificative n°1 pour l'exercice 2023 - Budget Principal.

Cette décision modificative n°1 de l'exercice 2023 permet d'ajuster les crédits prévus au Budget Principal et au Budget Supplémentaire. Elle permet de prendre en compte les évolutions économiques prévues pour le dernier trimestre 2023, ainsi que les transferts et redéploiements de crédits entre chapitres.

Cette décision modificative prévoit notamment une augmentation de la subvention 2023 du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon ainsi que l'inscription d'une avance remboursable de trésorerie au bénéfice de la Société Publique Locale Toulon Métropole Evènements Congrès.

Mme MASSI :

On va continuer. Justement, nous allons parler du CCAS.

M. CAVANNA :

C'est l'adoption de la décision modificative pour l'exercice 2023. Aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, il n'y a pas de propositions nouvelles de dépenses ; il y a uniquement que des transferts de crédit de chapitre à chapitre. Et c'est justement dans cette DBM qu'il est indiqué qu'il y a une augmentation de 550 000 euros au bénéfice du CCAS.

Mme MASSI :

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée.

— Mme le Maire procède au vote —

L'article 01.1.02 EST ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE
POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
CONTRE de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE
ABSTENTION de Mme ROUSSEL
ABSTENTION de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

01.1.03

Transmission du Rapport Annuel 2022 et du Budget Supplémentaire 2023 du Crédit Municipal de Toulon

Ce projet de délibération a pour objet de prendre acte de la transmission du Rapport Annuel 2022 et du Budget Supplémentaire 2023 du Crédit Municipal de Toulon.

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET COMPTE FINANCIER 2022 :

Le bilan 2022 fait apparaître un total de 254 671 344 € contre 261 557 598 € en 2021.

Les prêts sur gage s'établissent à un montant net d'environ 8 043 000 € à l'actif du bilan au 31 décembre 2022 (contre 7 782 000 € au 31 décembre 2021).

L'encours des crédits de trésorerie au 31 décembre 2022 représente à l'actif du bilan, une créance nette d'environ 78 214 000 € (contre 83 973 000 € au 31 décembre 2021).

Le Produit Net Bancaire diminue en passant de 7 462 817 € en 2021 à 7 256 306 € en 2022.

Le résultat brut d'exploitation est de 750 623 € en 2022 contre 621 771 € en 2021.

Le résultat net 2022 s'établit à + 1 012 993 € contre + 621 203 € en 2021. Le Conseil d'Orientation et de Surveillance a décidé d'affecter le résultat au compte « excédents capitalisés » pour 932 123 € et au compte « bonis prescrits » pour 80 870 €.

Le montant de l'impôt en 2022 est de 337 372 € (contre 230 832 € en 2021).

Aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice 2022.

Les transferts de crédits en 2022 se sont portés sur 15 000 € en investissement et sur 550 000 € en fonctionnement.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 :

Le Budget Supplémentaire 2023 affecte la section d'investissement, en augmentant les dépenses et les recettes de 800 000 € et la section de fonctionnement, en augmentant les dépenses et les recettes de 615 000 €

Mme MASSI :

On continue, Monsieur CAVANNA.

M. CAVANNA :

Il vous est demandé de prendre acte de la transmission du rapport annuel et du BS du Crédit municipal de Toulon.

Mme MASSI :

On va voter pour prendre acte : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du Rapport Annuel 2022 et du Budget Supplémentaire 2023 du Crédit Municipal de Toulon.

— Mme le Maire procède au vote —

L'article 01.1.03 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

01.1.04

Dissolution de la régie communale des transports et clôture du budget annexe des transports

Ce projet de délibération a pour objet la dissolution de la régie communale des transports et de clore son budget annexe.

La régie communale des transports a été créée en 2007, sans personnalité morale et dotée de l'autonomie financière. Elle est devenue un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) par délibération du 23 octobre 2014.

Depuis plusieurs exercices, les recettes de la régie communale des transports proviennent exclusivement de la subvention versée par le budget principal de la Ville.

Les conditions de financement et d'activités de cette régie ne sont plus réunies pour :

- la qualification juridique de service industriel et commercial,
- la nécessité de tenir un budget annexe au budget principal.

Les écritures de solde et d'inventaire de cette régie communale seront intégrées dans le budget principal.

Mme MASSI :

On continue.

M. CAVANNA :

Nous procédons à la dissolution de la Régie communale des transports et à la clôture de son Budget Annexe, puisque les recettes proviennent exclusivement de subventions versées par la Ville, et il n'y a plus lieu de tenir un Budget Annexe spécifique pour cette activité.

Mme MASSI :

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté.

— Mme le Maire procède au vote —

L'article 01.1.04 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

POUR de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

POUR de Mme ROUSSEL

ABSTENTION de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

01.1.05

Présentation des Rapports Annuels 2022 des représentants de la Ville, désignés comme administrateurs au sein des Sociétés d'Economie Mixte et des Sociétés Publiques Locales

Ce projet de délibération a pour objet de se prononcer sur le rapport annuel 2022 de la Société d'Economie Mixte Locale du Bassin de Génie Océanique FIRST (B.G.O. FIRST), de la Société Anonyme d'Economie Mixte Var Aménagement Développement (V.A.D.) et de la Société Publique Locale Méditerranée (S.P.L.M.).

S.E.M.L. (Société d'Economie Mixte Locale) DU BASSIN DE GENIE OCEANIQUE FIRST :

Le capital social de B.G.O. FIRST est détenu à hauteur de 0,03% par des actionnaires privés et à hauteur de 99,97% par des organismes publics. Le montant et la répartition du capital social de la société, n'ont pas été modifiés durant l'exercice 2022.

Son Conseil d'Administration en 2022 est composé de huit représentants des communes membres, répartis suivant le nombre d'actions de la société : 1 membre parmi ces 8 membres, représente la Ville de Toulon.

	2022	2021
Chiffre d'affaires	246 458 €	242 815 €
Résultat net comptable	20 719 €	6 114 €

Le résultat net comptable de 2022, soit 20 719 €, a été affecté pour 1 036 € à la réserve légale et pour 19 683 € aux autres réserves.

Conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce :

Aucune nouvelle convention n'a été soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale durant l'exercice 2022.

S.A.E.M. (Société Anonyme d'Economie Mixte) VAR AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT :

En 2021, l'Assemblée Générale a décidé d'une augmentation de capital de 3 000 000 €. De plus, le Conseil Départemental du Var a cédé 4 396 actions à la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Durant l'exercice 2022, il n'y a pas eu de modification dans la répartition du capital social, ni dans la composition du Conseil d'Administration de V.A.D. Ainsi, le capital social, en 2022, est réparti entre 13 actionnaires.

En 2022, le Conseil d'Administration de V.A.D. est composé de 14 membres : 2 d'entre eux représentent la Ville de Toulon.

	2022	2021
Chiffres d'affaires	35 809 231 €	11 820 328 €
Résultat net comptable	723 337 €	315 349 €

Le bénéfice de + 723 336,51 € est affecté à hauteur de 5% en « réserve légale » soit 36 166,83 € (la réserve légale est limitée à 10% du capital social) et pour 95% en « réserve statutaire » soit 687 169,68 €.

Conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce :

Aucune nouvelle convention n'a été soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale durant l'exercice 2022.

S.P.L.A. (Société Publique Locale d'Aménagement) SOCIETE PUBLIQUE LOCALE MEDITERRANEE :

En 2022, le capital de la S.P.L.M. s'élève toujours à 900 000 € correspondant à 600 actions. Cependant, la Commune d'Evenos achète 6 actions à la commune de La Valette-du-Var.

L'adhésion de la Commune d'Evenos a entraîné des modifications statutaires approuvées lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 15/12/2022.

Le 03 octobre 2019, la Ville de Toulon a fait part à la S.P.L.M. de son souhait de céder sa participation de 20% du capital social (120 actions à 1 500 €, soit 180 000 €). Cette volonté a été rappelée en 2022 et tout récemment en août 2023.

Les comptes annuels 2022 sont présentés en version simplifiée dans le rapport annuel du mandataire et se caractérisent par les données suivantes en milliers d'euros (K€) :

	2022	2021
Total bilan	62 213 K€	60 380 K€
Chiffre d'affaires	13 428 K€	25 885 K€
Résultat net comptable	47 K€	156 K€

Le résultat de l'exercice 2022 de + 47 119 € est affecté en report à nouveau.

Conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce :

Deux nouvelles conventions ont été conclues durant l'exercice 2022.

M. CAVANNA :

On se prononce sur le rapport annuel d'un certain nombre de structures, de sociétés d'économie mixte et de sociétés publiques locales, le bassin du génie océanique FIRST, VAD — sur laquelle on reviendra — et la SPLM.

Mme MASSI :

Qui est pour ? Ah, Monsieur NAVARRANNE, vous voulez parler.

M. NAVARRANNE :

Je vous remercie. J'avais abordé en commission le cas d'un bâtiment. Alors, concernant VAD, on m'a répondu que c'était non pas sur l'exercice 2022, mais 2023. Mais je crois utile d'emmener dans notre Conseil Municipal public le sujet du bâtiment de la Sécurité sociale et de la CAF à La Rode. Puisque le Conseil d'administration de VAD... Ce qui est d'ailleurs un vrai sujet. Il y a la question des concessions d'aménagement, mais c'est vrai que notre Conseil Municipal délègue à VAD énormément de prérogatives, qui fait qu'on ne revoit pas venir au Conseil Municipal, sauf bilan, les décisions avant qu'elles ne soient prises sur le devenir d'un certain nombre de bâtiments ou de choix d'aménagements. Et ça, c'est une première chose.

Je veux bien qu'il y ait un référendum tous les six ans, c'est-à-dire une élection municipale, mais nous avons aussi nos Conseils Municipaux. Et c'est vrai que nous avons cette particularité, si on prend le Département du Var, par exemple, d'avoir le Conseil Municipal, généralement, le plus court, peut-être même de France, tant en terme...

Mme MASSI :

Mais un par mois.

M. NAVARRANNE :

Non, ce n'est pas une question d'un par mois.

Mme MASSI :

Juste pour vous signaler que nous en faisons un par mois. Beaucoup de communes en font un par trimestre.

M. NAVARRANNE :

Et les autres, par exemple à Hyères, à La Garde, au Pradet... Et en nombre de délibérations. Mais je l'explique, on confie à des opérateurs beaucoup de décisions, donc on fait une décision massive : « on vous confie ça », et l'opérateur décide au sein de son conseil d'administration. Parfois d'ailleurs, on est membre d'un certain nombre de conseils d'administration, on peut avoir parfois des droits de regard. Ce n'est pas le cas chez VAD. Mais donc, là, en l'espèce, ce bâtiment de La Rode a été en conseil d'administration, et a été acté par VAD l'achat et la revente de ce bâtiment.

Alors donc, comme il s'agit d'une structure dont nous sommes actionnaires, comme il s'agit d'un bâtiment et d'un foncier importants pour notre Ville, est-ce qu'on peut avoir aujourd'hui un éclairage sur le projet lié à ce bâtiment ? Et avoir peut-être, selon les réponses, dans les séances qui viendront, un échange, un débat et des orientations sur ce qu'on peut faire de cet énorme bâtiment qui peut avoir vocation à servir à beaucoup de choses ?

Je vous remercie.

Mme MASSI :

Monsieur NAVARRANNE, en commission, on vous a expliqué : VAD est un opérateur pour la Ville de Toulon dans un périmètre de la concession. Or, il se trouve que, dans le cadre du déménagement de la CAF, de la CPAM et de l'URSSAF, l'Union immobilière a souhaité céder ce patrimoine. C'est un bien privé qui n'est pas dans le périmètre de la concession. VAD s'est porté acquéreur sur ce bâtiment, à titre privé, sur une SEM VAD, qui n'a rien à voir avec la Ville.

Je vous accorde quand même que la commune veillera, sur ce quartier et sur le devenir de ce quartier qui, je vous le rappelle, va passer en QPV.

M. NAVARRANNE :

Pardonnez-moi. Je réitère ma question. Je veux qu'elle soit claire. On n'est pas sur la délibération d'après, c'est-à-dire la question des concessions.

Mme MASSI :

Ça ne nous regarde pas. C'est privé.

M. NAVARRANNE :

Madame le Maire, VAD, c'est nous.

Mme MASSI :

Non. VAD, ce n'est pas nous.

M. NAVARRANNE :

VAD est une société dont la Ville de Toulon est actionnaire. Nous, Ville de Toulon... Pardonnez-moi, mais enfin, c'est un petit peu comme si, on parlait tout à l'heure des investissements du privé... Dans un conseil d'administration, si les gens, membres d'une société qui est propriétaire de parts dans une *holding*, ne peuvent pas discuter de ce que l'on fait, nous, Ville de Toulon, actionnaire de VAD... Parce que VAD, ce n'est pas l'opération du Saint-Esprit, ce n'est pas un opérateur privé, ce n'est pas Bouygues Immobilier, c'est une structure dont la Ville de Toulon est actionnaire, c'est-à-dire qu'elle nous appartient en partie. La Ville de Toulon, ce n'est pas vous ou les membres de la Ville de Toulon qui siégez en conseil d'administration, c'est nous tous. Ce sont les Toulonnais, les membres du Conseil Municipal, nous tous.

Puisque le conseil d'administration dont les Toulonnais sont actionnaires, est-ce qu'on peut savoir publiquement ce qui a préjugé à la volonté d'acheter ? Nous avons engagé l'argent des Toulonnais, qui sont actionnaires de VAD. Qu'est-ce qui a préjugé à l'achat ?

Et puisque le conseil d'administration, c'est-à-dire les Toulonnais, actionnaires de VAD, a acté la vente, c'est-à-dire par l'intermédiaire de ses représentants, est-ce qu'on peut savoir publiquement quel est l'objectif ? Qu'est-ce que l'on vise avec ce bâtiment ?

Ce n'est pas Bouygues Immobilier ou une société privée. VAD c'est une société qui appartient en partie à tous les Toulonnais.

M. CAVANNA :

On a compris.

M. CAVANNA :

Donc deux choses : Effectivement, comme l'a dit Madame le Maire, cet achat se fait indépendamment de l'aspect concession, où VAD travaille exclusivement pour notre compte. C'est une acquisition privée de VAD.

Pourquoi l'ont-ils fait ? Parce que c'est quand même un immobilier intéressant, important. VAD a souhaité se positionner dessus. Ce qu'il en sera fait définitivement, à terme, je n'en sais rien. Mais VAD a souhaité ne pas laisser passer cette opportunité.

Mme MASSI :

Hélène.

Mme AUDIBERT :

Merci, Madame le Maire.

Donc Geneviève LEVY et moi représentons la Ville de Toulon au sein de la société d'économie mixte VAD. Robert vous l'a dit Madame le Maire vous l'a dit, il y a une concession d'aménagement sur un certain périmètre, et cette concession durera jusqu'après 2027. Ça, c'est une chose.

Après, VAD a des fonds propres — vous le verrez tout à l'heure —, fait des bénéfiques sur certaines actions, et sur beaucoup d'actions dans le privé. Là, la CAF comptait justement, Montety, s'est rapprochée de VAD, en disant : « nous, on voudrait vendre vite cet immense immeuble ». VAD a demandé à ses représentants, et notamment les représentants de la Ville, s'ils pouvaient acheter. Et nous, ça nous intéresse qu'ils achètent, parce que ça permet d'immobiliser le bien et de pouvoir prendre ensemble des décisions sur le devenir de ce bien. Sinon, ça partait — et Monsieur DE UBEDA n'aurait pas été content — chez un investisseur privé qui en faisait ce qu'il voulait. Après, on ne peut rien dire si c'est le privé qui achète, sauf en regardant le permis de construire, mais s'il est conforme, on ne peut plus rien dire. Là, l'intervention de VAD nous aide énormément sur le devenir de ce patrimoine.

Mme MASSI :

Audrey.

Mme PASQUALI-CERNY :

Madame le Maire, Merci. Effectivement, Hélène a bien résumé la situation, Robert également.

La question qui avait été posée par Monsieur NAVARRANNE en Commission Ressources, il faut le dire, à la base avait été posée dans le cadre de la délibération qui concerne le CRAC, qu'on va présenter à la suite. En réalité, je pense que Monsieur NAVARRANNE fait une réelle confusion entre les opérations qui relèvent du contrat de concession tel qu'il a été signé, telles qu'elles sont prévues sur le centre ancien et sur d'autres tranches dans le pourtour de la commune, et les opérations effectivement dans lesquelles Var Aménagement Développement intervient sur fonds propres. Et c'est le cas, en l'occurrence.

Il faut savoir, effectivement, qu'en conseil d'administration, VAD demande à être autorisée à faire des acquisitions. C'est quelque chose qu'elle fait de manière habituelle. Pour autant, c'est une demande d'autorisation, et encore aujourd'hui, rien n'est fait. On a signé un compromis de vente, effectivement, concernant ce bien immobilier. Il n'y a pas encore de permis qui a été déposé, on est en phase d'études, de chiffrage de travaux, parce que, effectivement, c'est un bâtiment qui a le mérite d'avoir un potentiel très important, dans un quartier très important, qui a un volume très important aussi (on est sur 13 000 m² de surface utile). Pour autant, rien n'est définitif aujourd'hui.

Surtout, effectivement, ce qu'il faut savoir, c'est que VAD a à cœur l'intérêt général, l'intérêt public de la Ville de Toulon, et que, effectivement, il y a quand même une concertation qui est faite à ce niveau-là.

Mme MASSI :

Merci beaucoup.

M. NAVARRANNE :

Excusez-moi. Pardonnez-moi, il n'y a pas de confusion. On est d'accord que je pose la question sur le rapport d'activité. Effectivement, à la commission, j'ai parlé de ce sujet au moment où on abordait la question de la concession. Là, au Conseil Municipal, je l'aborde sur le compte rendu d'activité, c'est-à-dire en tant qu'actionnaire.

Donc, je vous remercie de reconnaître qu'il y a eu cet achat et ce compromis de vente. Je trouve étrange, étant actionnaire, qu'on ne soit pas au courant de la destination de ce compromis de vente qui a déjà été aussi acté. Je m'en étonne. Je pense qu'on pourrait avoir de la transparence. Les actionnaires sont les Toulonnais.

Mme MASSI :

Monsieur DE UBEDA.

M. DE UBEDA :

Oui, je remercie Madame AUDIBERT de m'avoir donné raison sur le privé et le public. Effectivement, c'est très clair qu'on n'a pas les mêmes intérêts. Ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas de privé. Ça veut dire simplement que nous, la Ville, n'avons pas de pouvoir sur le privé. C'est vous qui le dites. Et donc, on a quand même un petit inconvénient là-dessus.

D'ailleurs, on ne vote pas sur les investissements du privé. On vote dans le budget sur les investissements de la Ville. Donc ramener systématiquement les investissements du privé... Et je ne veux pas rappeler les propos de Monsieur FALCO là-dessus, et l'hommage du vice à la vertu également sur l'emploi. Effectivement, vous vous félicitez que le privé crée des emplois. C'est bien de créer des emplois ? Mais alors, pourquoi en supprimer au niveau public ?

Enfin, sur la délibération elle-même, comment voulez-vous que l'on se détermine sur un vote dans lequel nous n'avons aucune information sur les questions qui sont traitées en conseil d'administration de VAD, puisque l'opposition n'est pas partie prenante des conseils d'administration de VAD ?

Donc vous nous demandez un quitus sur quelque chose que l'on ignore. On fait des opérations immobilières très importantes. Tout à l'heure, on va voter, je crois, de l'ordre de 10,5 millions ou 11,5 millions au total pour VAD, et on n'a aucune information sur les opérations, sauf quand elles sont finies et qu'on les inaugure, et à ce moment-là, il y a la *fiesta*. Mais non ! Nous, on ne peut pas accepter de voter un rapport d'activité sur des choses que l'on ignore et pour des sommes extrêmement importantes, Madame le Maire.

Si on faisait un pas en avant, que vous faisiez un pas en avant et que vous acceptiez que l'opposition soit partie prenante, participe à ce genre de délibération et soit donc informée par ce biais, alors ce serait beaucoup plus facile pour nous de donner un avis. Merci.

Mme MASSI :

Vous savez que je suis pour la participation quand elle est constructive. Quand c'est pour faire de la critique ou dire : « il faudrait que... ». Quand elle est constructive, on peut. J'ai quelques expériences de construction, notamment avec Monsieur LEROY, et j'en suis fort satisfaite. Mais quand c'est de la critique pour critiquer ou au niveau national, là, vous ne me trouverez pas.

Merci beaucoup.

On en est donc à : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

— Mme le Maire procède au vote —

L'article 01.1.05 EST ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

ABSTENTION de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

ABSTENTION de Mme ROUSSEL

ABSTENTION de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

CONTRE de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

01.1.06

Approbation du Compte Rendu annuel d'Activités de Concession 2022 présenté par la Société d'Economie Mixte Var Aménagement Développement concernant la concession d'aménagement du centre ancien et signature de l'avenant n° 5 à la convention de gestion passée avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée

Ce projet de délibération a pour objet d'approuver le Compte Rendu annuel d'activités de la Concession (CRAC) d'aménagement, sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2022, dressé par la Société d'Economie Mixte (SEM) Var Aménagement Développement (VAD), agissant pour le compte de la Ville de Toulon et de signer l'avenant n°5 à la convention de gestion passée avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Ce CRAC présente la situation opérationnelle et financière de la concession d'aménagement au titre de l'année écoulée et actualise les prévisions concernant les opérations restant à réaliser.

En application de l'article 7 de la convention de gestion passée avec la Métropole, un avenant doit intervenir chaque année afin d'acter le montant des participations à la charge des deux collectivités pour l'année à venir.

Compte tenu de la répartition des compétences entre la Ville et la Métropole, la participation de la Métropole pour 2024 est fixée à 2,23 M€ et celle de la Ville à 1,15 M€.

Mme MASSI :

On continue. Justement, c'est VAD. C'est la 1.06.

M. CAVANNA :

Autant, tout à l'heure, il s'agissait de prendre acte de la transmission du rapport de ces trois structures, autant il s'agit maintenant d'approuver le compte rendu annuel de la concession, avec les différents thèmes qui apparaissent dans le bilan : le thème des acquisitions foncières, le thème des travaux, celui du développement économique et commercial, et celui de la réhabilitation privée.

Et en même temps l'approbation de l'avenant que l'on doit passer avec la Métropole, puisque depuis que nous sommes en Métropole, il y a eu des transferts de compétences qui font qu'en pratique, VAD intervient dans des domaines qui relèvent de la Ville de Toulon dans des domaines de la compétence de TPM. Qu'il faut régler tout cela financièrement, puisque Toulon fait l'avance et TPM rembourse. C'est l'objet de l'avenant que je viens d'évoquer.

Mme MASSI :

Monsieur NAVARRANNE.

M. NAVARRANNE :

Je vous remercie. J'avais une question très concrète au sujet de la concession et de la politique en termes de commerce. VAD a géré la location d'un commerce au 46 Cours Lafayette. Ça a été un barbier qui a rouvert dans le périmètre de la concession — je ne fais pas de confusion dans les délibérations, ma chère collègue. Je voulais juste savoir si la boutique El Sabebe — le reste est écrit en arabe — est un magasin de mode islamiste, en bas de la rue d'Alger, 50 m², au 46 rue d'Alger. Je voulais savoir s'il y avait une stratégie de la part de VAD dans l'attribution des locaux. Est-ce que le magasin de mode islamique, abayas et autres fait partie du développement commercial au sein de la concession dans les locaux gérés par la concession de VAD ?

Mme MASSI :

Pour être tout à fait franche, je n'en sais rien. Je vous ferai passer la réponse.

M. NAVARRANNE :

Je vous invite à aller visiter cette boutique, le 46 rue d'Alger. C'est très instructif. C'est très beau, d'ailleurs. C'est de la belle mode.

Mme PASQUALI-CERNY :

Simplement, je note l'absence de question de Monsieur NAVARRANNE à la Commission Ressources sur ce sujet. Il avait tout loisir d'en parler. Et pour faire le *buzz* aujourd'hui, il en parle au Conseil Municipal pour la première fois. On apportera une réponse, effectivement, à cette question-là.

Mme MASSI :

Merci beaucoup.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

— *Mme le Maire procède au vote* —

L'article 01.1.06 EST ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE
POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
ABSTENTION de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE
POUR de Mme ROUSSEL
ABSTENTION de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
CONTRE de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

01.1.07

Adhésions des Communes du Beausset, de la Croix Valmer et de La Celle à la Société Publique Locale Méditerranée

Ce projet de délibération a pour objet de se prononcer sur l'adhésion des Communes du Beausset, de La Croix Valmer et de La Celle, à la Société Publique Locale Méditerranée (S.P.L.M.).

La Ville de Toulon est actionnaire à hauteur de 20% du capital social de la S.P.L.M et dispose de deux sièges de représentants permanents au Conseil d'Administration.

Dans le cadre du Comité Technique du 27 juillet 2023, la Ville de Toulon a été informée du projet d'adhésion de nouvelles communes. Un courrier en date du 18 août 2023 a donc été adressé au Président du Conseil d'Administration de la SPLM afin de l'informer de la volonté de la Ville de céder une partie de ses actions aux nouvelles communes.

Par courrier du 05 septembre 2023, le Président du Conseil d'Administration de la S.P.L.M a informé la Ville de l'impossibilité de donner suite à sa demande au motif que les nouvelles communes ne souhaitent acquérir que 1% du capital tout en disposant d'un siège.

Par courrier du 06 septembre 2023, la Ville de Toulon a été informée officiellement par le Président du Conseil d'Administration de la S.P.L.M, de trois demandes d'adhésion qui lui ont été présentées par : la Commune du Beausset, la Commune de la Croix Valmer et la Commune de la Celle.

Les projets urbains que souhaitent engager ces trois Communes, nécessitent en effet le recours à un aménageur confirmé.

Les trois Communes précitées souhaitent donc adhérer à la S.P.L.M., en achetant chacune, 6 actions (représentant 1% du capital social, soit 9 000 €) à la Commune de la Valette-du-Var. Cette dernière a confirmé son accord sur le principe de ces trois cessions distinctes, qui devra être validé par l'assemblée délibérante de chaque collectivité actionnaire.

Le nombre d'administrateurs de la Valette-du-Var sera diminué de trois sièges, pour permettre la désignation d'un représentant de chacune des trois Villes précitées, au sein du Conseil d'Administration de la S.P.L.M.

Les prises de participation au capital social seront donc réparties comme suit :

Communes	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (1 500 € / action)	% de capital détenu	Siège (s) au sein du Conseil d'Administration
La Valette-du-Var	372	558 000 €	62%	7
Toulon	120	180 000 €	20%	2
Signes	60	90 000 €	10%	1
Calvi	6	9 000 €	1%	1
Hyères les Palmiers	6	9 000 €	1%	1
Lucciana	6	9 000 €	1%	1
Pierrefeu-du-Var	6	9 000 €	1%	1
Evenos	6	9 000 €	1%	1
Le Beausset	6	9 000 €	1%	1
La Croix Valmer	6	9 000 €	1%	1
La Celle	6	9 000 €	1%	1
TOTAL	600	900 000 €	100%	18

Mme MASSI :

On passe à la 07.

M. CAVANNA :

Il s'agit de la SPLM dans laquelle des entrées de communes doivent être approuvées : le Beausset, la Croix Valmer et La Celle. Il faut donc une délibération de chacune des assemblées délibérantes des communes membres de cette SPLM.

Mme MASSI :

Monsieur NAVARRANNE.

M. NAVARRANNE :

Je suis désolé, j'aurais peut-être dû envoyer mon texte préalablement avant d'intervenir, pour être sûr de ne pas vous choquer dans mon intervention.

Là, pour le coup, on en a débattu, donc je voudrais le faire publiquement. Sur le choix qui a été fait et sur lequel on est déjà venu au Conseil Municipal, sur le fait que la Ville de Toulon veuille se séparer des actions qu'elle détient au sein de la SPLM, vous m'aviez dit, il y a de cela deux ans, que nous n'avions pas encore vendu, parce que nous souhaitions vendre toutes les parts d'un coup.

Force est de reconnaître que depuis le choix de la Ville de Toulon de sortir de la SPLM, on a passé un certain nombre de délibérations où il y avait quelques dizaines d'actions que l'on actait, qui étaient achetées non pas à la Ville de Toulon, mais à d'autres porteurs.

Et donc, nous déplorons que nous ne commencions pas à vendre un peu au fur et à mesure, à chaque fois que des structures veulent entrer dans la SPLM, que nous ne vendions pas une petite partie, parce qu'à ce rythme, dans quatre ans, on aura encore ces parts-là.

Je peux vous garantir que dans quatre ans, nous, on fera ce qu'il faudra pour sortir de la SPLM. On mettra un ou deux ans pour bien se mettre dans les dossiers. Plus sérieusement, je crois qu'il faudrait peut-être acter à chaque fois qu'un porteur souhaite venir, qu'on dise notamment à la ville de La Valette... Je rappelle que la SPLM, c'est ce qui a été néfaste en grande partie récemment pour le commerce toulonnais, c'est le grand projet Avenue 83. C'est peut-être d'ailleurs pour cela que nous avons eu ce grand désaccord avec la SPLM. Mais là aussi, quand on parlait de VAD, dans les décisions stratégiques que nous votons au Conseil d'administration, eh bien, on a acté par exemple Avenue 83 et ses parkings gratuits, concurrence un peu déloyale pour nos commerces de centre-ville, malgré les efforts qui sont faits, y compris même au 46 rue d'Alger, même si on ne partage pas les choix esthétiques.

Encore une fois, est-ce qu'on ne pourrait pas acter maintenant qu'à chaque fois que quelqu'un va vouloir entrer, si c'est 10, 15 ou 20 actions, qu'on commence à vendre un peu nos actions pour se départir de notre présence au sein de la SPLM ?

Je vous remercie.

Mme MASSI :

Vous n'avez pas forcément tort.

M. CAVANNA :

On vous étonne : vous n'avez pas forcément tort.

Mme MASSI :

Pour une fois.

M. NAVARRANNE :

Moi, ça, je le savais. Ce qui me fait plaisir, c'est que pour une fois, ce soit acté.

M. CAVANNA :

Je parlais des actions. Je ne parlais pas de 2026. C'est vrai qu'il nous en resterait autour d'une centaine, mais effectivement, on peut essayer de les céder au fur et à mesure.

Mme MASSI :

On va procéder au vote : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est donc adoptée.

— Mme le Maire procède au vote —

L'article 01.1.07 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

ABSTENTION de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

POUR de Mme ROUSSEL

POUR de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

ABSTENTION de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

01.1.08

Remises gracieuses accordées à des associations et des structures œuvrant pour l'intérêt général local pour l'utilisation des salles du Palais Neptune ou du Zénith

Ce projet de délibération a pour objet d'accorder des remises gracieuses à des associations et des structures œuvrant pour l'intérêt général local pour l'utilisation des salles du Palais Neptune ou du Zénith.

La Ville de Toulon soutient le mouvement associatif sur son territoire par ses aides de toutes natures.

A cet égard, la Société Publique Locale Toulon Métropole Evènements Congrès, respectivement dans le cadre de son contrat d'exploitation Zénith et dans le cadre de son contrat d'exploitation Palais Neptune, peut appliquer des tarifs préférentiels à des structures qui demandent à occuper respectivement le Zénith ou le Palais Neptune.

Lorsque l'application de ce tarif préférentiel a donné lieu à un accord préalable de la Ville à la structure et dans la mesure où la manifestation concernée revêt un intérêt communal (action culturelle ou sportive, retombées touristiques et économiques, renommée de la Ville, ...) la perte financière pour la SPL sera compensée par la Ville par le paiement du montant correspondant à la remise accordée.

Les dispositions contractuelles concernées entre la Ville et la SPL Toulon Métropole Evènements Congrès précisent les modalités d'application de ce dispositif de subvention.

A la demande du comptable public, la mise en œuvre de cette compensation doit faire l'objet d'une délibération.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » du budget principal 2023.

Mme MASSI :

Pour la prochaine, je vais demander, avant la présentation du dossier, à Madame TURBATTE, Monsieur MASCARO, Monsieur TAINGUY, Madame MONDONE, Monsieur MORENO, Monsieur KOUTSEFF, Monsieur LEROY, Monsieur JEROME, Monsieur BONNET et Madame CHAMBON sortent de la salle et de ne pas participer au vote.

On garde quand même le quorum. Miracle !

Robert.

M. CAVANNA :

Merci. Oui, le contrat de concession qui concerne le Palais Neptune et le Zénith autorise des remises gracieuses pour certaines associations œuvrant dans l'intérêt général, qui donc ne paient pas l'utilisation du Zénith ou, jusqu'à présent, surtout du Palais Neptune. Mais en contrepartie de la perte sèche pour l'exploitant, il est indemnisé par la Ville de Toulon. Cela existe depuis plusieurs années, mais cette année, le comptable public a souhaité que nous passions une délibération de principe sur ce processus. C'est la délibération qui vous est proposée.

Mme MASSI :

Je souligne qu'il n'y a pas une remise totale, mais une remise partielle.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

— Mme le Maire procède au vote —

Mme TURBATTE, M. MASCARO, M. TAINGUY, Mme MONDONE, M. KOUTSEFF, M. LEROY et M. BONNET sortent de la salle du Conseil Municipal avant la présentation du dossier et ne participent pas au vote.

M. JEROME, par l'intermédiaire de son pouvoir donné à M. BROCHOT, ne participe pas au vote.

Mme CHAMBON, par l'intermédiaire de son pouvoir donné à M. PELLETIER, ne participe pas au vote.

L'article 01.1.08 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

POUR de Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

POUR de Mme ROUSSEL

POUR de Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

ABSTENTION de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

01.1.09

Approbation du versement d'une avance remboursable de trésorerie, de 1 000 000 €, à la Société Publique Locale Toulon Evènements et Congrès dans le cadre de la création et de l'organisation d'un nouveau festival de musique "Le Son By Toulon 2024 - La Musique entre en Lices" et signature de la convention d'avance de trésorerie

Ce projet de délibération a pour objet de consentir une avance de trésorerie de 1 million d'euros à la Société Publique Locale Toulon Métropole Evènement et Congrès, afin de la soutenir dans la création et l'organisation d'un nouveau festival de musique "Le Son By Toulon 2024 – La musique entre en Lices" et de signer la convention d'avance de trésorerie.

La Ville de Toulon a demandé à la SPL de créer un grand évènement culturel et musical, à fortes retombées, courant juillet 2024.

Ce festival se tiendra en extérieur, sur le parvis du Zénith, afin de recréer une capacité d'accueil de 10 500 places et ainsi recevoir de grandes tournées d'artistes internationaux.

Ce type d'évènement implique de signer de grands noms, la contractualisation avec les artistes se réalise très en amont du festival.

Dans ces circonstances, il appartient à la Ville de Toulon, en sa qualité d'actionnaire et de prescripteur, de soutenir la SPL et de lui consentir une avance de trésorerie d'1 million d'euros, avant l'ouverture de la billetterie.

La SPL remboursera l'avance consentie par la Ville, selon le plan prévisionnel de trésorerie annexé au projet de convention joint, au plus tard le 30 septembre 2024

Mme MASSI :

On continue, et les personnes restent dehors.

M. CAVANNA :

Nous restons avec la SPL, à laquelle on consent une avance de trésorerie de 1 million d'euros pour l'organisation d'un festival de musique en extérieur, pour l'été 2024, étant entendu que, puisqu'il est remboursable, il devra être remboursé.

Mme MASSI :

Oui, Monsieur NAVARRANNE ?

M. NAVARRANNE :

J'anticipais le vote.

Mme MASSI :

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

— *Mme le Maire procède au vote* —

Mme TURBATTE, M. MASCARO, M. TAINGUY, Mme MONDONE, M. KOUTSEFF, M. LEROY et M. BONNET sortent de la salle du Conseil Municipal avant la présentation du dossier et ne participent pas au vote

M. JEROME, par l'intermédiaire de son pouvoir donné à M. BROCHOT, et Mme CHAMBON, par l'intermédiaire de son pouvoir donné à M. PELLETIER, ne participent pas au vote.

L'article 01.1.09 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

01.1.10

Garantie d'emprunt en faveur de la Société d'Economie Mixte Var Aménagement Développement, pour un emprunt contracté auprès d'ARKEA banque de 4 000 000 € destiné à financer l'opération d'aménagement du centre ancien dans le cadre du contrat de concession

Ce projet de délibération a pour objet d'accorder la garantie de la Ville de Toulon à hauteur de 3 200 000 € correspondant à 80% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 4 000 000 € souscrit par la Société d'Economie Mixte Var Aménagement Développement auprès d'ARKEA banque. Ce prêt est destiné à financer l'opération d'aménagement du centre ancien de la Ville de Toulon dans le cadre du contrat de concession.

Les caractéristiques du prêt consenti par le prêteur ARKEA banque sont les suivantes :

Montant du prêt	4 000 000 €
Montant de la garantie de la Ville de Toulon	3 200 000 €
Périodicité des échéances	Annuelle
Durée de la période d'amortissement	48 mois
Type d'amortissement	Linéaire
Taux d'intérêt fixe annuel	4,3800 %
Taux effectif global	4,4236 %
Base de calcul des intérêts	En taux fixe, les intérêts sont calculés en base forfaitaire de 30 jours / 360 jours, sauf pour les intérêts intercalaires calculés en nombre de jours exact / 365 jours
Commission d'engagement	4 000 €

Mme MASSI :

On continue.

Madame PASQUALI-CERNY, Monsieur MORENO, Madame MONDONE, Madame TURBATTE, Madame PIN, Madame LEVY et Madame AUDIBERT sortent de la salle du Conseil Municipal.

Les autres peuvent rentrer.

Si je peux me permettre, entre deux délibérations, de répondre à Monsieur NAVARRANNE, puisque je viens d'avoir la réponse : le 46 n'appartient pas à VAD, c'est le 48.

M. NAVARRANNE :

Je vous invite juste à aller voir le site de VAD. Du coup, il faudra mettre à jour cette boutique qui est en image. Je l'ai sur le site de VAD. Il n'appartient pas à VAD, mais il est géré la location est gérée par VAD. Il suffit d'aller voir sur le site de VAD. C'est eux qui l'ont mis en location. Je vous remercie.

Mme MASSI :

On passe donc à la 1.10.

M. CAVANNA :

Mes chers collègues, nous avons quatre délibérations identiques qui consistent en des garanties d'emprunt au profit de VAD pour un total de 12 millions d'euros. Ce sont les derniers emprunts que réalisera VAD dans le cadre de la concession d'aménagement que lui a attribuée la Ville.

Pourquoi quatre et pas un seul ? D'abord, c'est le choix de VAD, qui est très vraisemblablement motivée par le fait qu'il eut été très difficile de trouver un seul organisme bancaire qui accepte de prêter 12 millions d'euros. Voilà pourquoi vous avez quatre délibérations sur quatre prêts différents pour ce montant de 12 millions.

Mme MASSI :

On va les voter une par une.

M. CAVANNA :

La 01.1.10, pour l'emprunt contracté auprès d'ARKEA.

Mme MASSI :

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

— Mme le Maire procède au vote —

Madame PASQUALI-CERNY, Madame MONDONE, Madame TURBATTE, Madame LEVY et Madame AUDIBERT sortent de la salle du Conseil Municipal avant la présentation du dossier et ne participent pas au vote.

Mme PIN, par l'intermédiaire de son pouvoir donné à Mme ANDREOTTI, ne participe pas au vote.

L'article 01.1.10 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

ABSTENTION de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

POUR de Mme ROUSSEL

ABSTENTION de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

ABSTENTION de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

01.1.11

Garantie d'emprunt en faveur de la Société d'Economie Mixte Var Aménagement Développement, pour un emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations de 4 500 000 € destiné à financer l'opération d'aménagement du centre ancien dans le cadre du contrat de concession

Ce projet de délibération a pour objet d'accorder la garantie de la Ville de Toulon à hauteur de 3 600 000 € correspondant à 80% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 4 500 000 € souscrit par la Société d'Economie Mixte Var Aménagement Développement auprès de la Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer l'opération d'aménagement du centre ancien de la ville de Toulon dans le cadre du contrat de concession.

Les caractéristiques du prêt consenti par le prêteur Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Montant du prêt	4 500 000 €
Montant de la garantie de la Ville de Toulon	3 600 000 €
Périodicité des échéances	Semestrielle
Durée de la période d'amortissement	4 ans
Type d'amortissement	Constant
Taux d'intérêt fixe annuel	4,250 %
Taux effectif global	4,250 %
Taux de période	2,125 %
Indemnité de remboursement anticipé	Oui, les remboursements donneront lieu à la perception, par le prêteur, d'une indemnité actuarielle
Frais de dossier	Offerts

Mme MASSI :

La 11.

M. CAVANNA :

Ensuite, un emprunt de 4,5 millions d'euros auprès de la CDC.

Mme MASSI :

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

— Mme le Maire procède au vote —

Madame PASQUALI-CERNY, Madame MONDONE, Madame TURBATTE, Madame LEVY et Madame AUDIBERT sortent de la salle du Conseil Municipal avant la présentation du dossier et ne participent pas au vote.

Mme PIN, par l'intermédiaire de son pouvoir donné à Mme ANDREOTTI, ne participe pas au vote.

L'article 01.1.11 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

ABSTENTION de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

POUR de Mme ROUSSEL

ABSTENTION de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

ABSTENTION de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

01.1.12

Garantie d'emprunt en faveur de la Société d'Economie Mixte Var Aménagement Développement, pour un emprunt contracté auprès du Crédit Coopératif de 1 000 000 € destiné à financer l'opération d'aménagement du centre ancien dans le cadre du contrat de concession

Ce projet de délibération a pour objet d'accorder la garantie de la Ville de Toulon à hauteur de 800 000 € correspondant à 80% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 1 000 000 € souscrit par la Société d'Economie Mixte Var Aménagement Développement auprès du CREDIT COOPERATIF. Ce prêt est destiné à financer l'opération d'aménagement du centre ancien de la Ville de Toulon dans le cadre du contrat de concession.

Les caractéristiques du prêt consenti par le prêteur CREDIT COOPERATIF sont les suivantes :

Montant du prêt	1 000 000 €
Montant de la garantie de la Ville de Toulon	800 000 €
Périodicité des échéances	Annuelle
Durée de la période d'amortissement	43 mois
Type d'amortissement	Constant
Taux d'intérêt fixe annuel	4,10%
Taux effectif global	4,39%
Base de calcul des intérêts	En taux fixe, les intérêts sont calculés sur le montant du capital restant dû, au taux d'intérêt indiqué ci-dessus sur la base d'une année bancaire de 360 jours, d'un semestre de 180 jours, d'un trimestre de 90 jours et d'un mois de 30 jours
Frais d'études et de réalisation	6 000 €

M. CAVANNA :

Un emprunt de 1 million d'euros auprès du Crédit Coopératif.

Mme MASSI :

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée.

— Mme le Maire procède au vote —

Mmes PASQUALI-CERNY, MONDONE, TURBATTE, LEVY et AUDIBERT sortent de la salle du Conseil Municipal avant la présentation du dossier et ne participent pas au vote.

Mme PIN, par l'intermédiaire de son pouvoir donné à Mme ANDREOTTI, ne participe pas au vote.

L'article 01.1.12 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

ABSTENTION de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

POUR de Mme ROUSSEL

ABSTENTION de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

ABSTENTION de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

01.1.13

Garantie d'emprunt en faveur de la Société d'Economie Mixte Var Aménagement Développement, pour un emprunt contracté auprès de la Caisse d'Epargne Côte d'Azur de 2 500 000 € destiné à financer l'opération d'aménagement du centre ancien dans le cadre du contrat de concession

Ce projet de délibération a pour objet d'accorder la garantie de la Ville de Toulon à hauteur de 2 000 000 € correspondant à 80% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 2 500 000 € souscrit par la Société d'Economie Mixte Var Aménagement Développement auprès de la Caisse d'Epargne Côte d'Azur. Ce prêt est destiné à financer l'opération d'aménagement du centre ancien de la ville de Toulon dans le cadre du contrat de concession.

Les caractéristiques du prêt consenti par le prêteur Caisse d'Epargne Côte d'Azur sont les suivantes :

Montant du prêt	2 500 000 €
Montant de la garantie de la Ville de Toulon	2 000 000 €
Périodicité des échéances	Annuelle
Durée de la période d'amortissement	3 ans
Type d'amortissement	Constant
Taux d'intérêt du prêt	Taux de rémunération des Livrets A majoré de la marge de 0,9 % soit un taux actuel de 3,90%
Taux effectif global	3,96% l'an
Base de calcul des intérêts	30/360
Indemnité de remboursement anticipé	Sans indemnité, sauf en cas de rachat par la concurrence (3% du capital restant dû le cas échéant)
Frais de dossier	2 500 €

M. CAVANNA :

Et enfin, un emprunt de 2,5 millions d'euros auprès de la Caisse d'Épargne.

Mme MASSI :

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée.

— Mme le Maire procède au vote —

Mmes PASQUALI-CERNY, MONDONE, TURBATTE, LEVY et AUDIBERT sortent de la salle du Conseil Municipal avant la présentation du dossier et ne participent pas au vote.

Mme PIN, par l'intermédiaire de son pouvoir donné à Mme ANDREOTTI, ne participe pas au vote.

L'article 01.1.13 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

ABSTENTION de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

POUR de Mme ROUSSEL

ABSTENTION de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

ABSTENTION de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

PROPRIETES FONCIERES

**Rapporteur : Madame Geneviève LEVY,
2^{ème} Adjoint au Maire**

02.2.01

Signature de l'acte portant main levée hypothécaire sur l'ensemble immobilier cadastré CI 292 pour la garantie des prêts consentis par la Commune de Toulon à la Société Anonyme d'HLM le Nouveau Logis Provençal devenue CDC Habitat Social

Ce projet de délibération a pour objet de signer l'acte portant main levée hypothécaire sur l'ensemble immobilier cadastré CI 292 pour la garantie des prêts consentis par la Commune de Toulon à la Société Anonyme d'HLM le Nouveau Logis Provençal devenue CDC Habitat Social.

Pour permettre la construction de l'ensemble immobilier dénommé « Le Zola » sis 21 avenue Emile BARLA, section CI n°292, la SA d'HLM Le Nouveau Logis Provençal, devenue CDC Habitat social a contracté 2 prêts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 1 957 345,07 €.

Par délibération du 13 novembre 1997, la Commune de Toulon s'est portée caution pour le remboursement de ces prêts.

La Société CDC Habitat Social souhaite désormais vendre cet immeuble pour un montant de 4 000 000 €.

Le notaire chargé de la vente s'engage à séquestrer les sommes restantes dues auprès de la Caisse des dépôts et consignations, soit 751 975,64 €.

Aussi, le notaire sollicite l'accord de la Ville, pour procéder à la main levée des inscriptions hypothécaires grevant l'immeuble ci-dessus mentionné.

Mme MASSI :

On va donc passer à tout ce qui est propriétés foncières. On va attendre que Madame LEVY rentre.

Mme LEVY :

C'est tout simplement, mes chers collègues, Madame le Maire, la signature d'une main levée hypothécaire, qui correspond à la position de CDC Habitat Social, puisqu'il vend l'immeuble, donc il y a la main levée.

Mme MASSI :

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée.

— Mme le Maire procède au vote —

L'article 02.2.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

02.2.02

Signature de l'acte de cession à intervenir entre la Commune de Toulon et la Métropole Toulon Provence Méditerranée d'une parcelle cadastrée section CO n° 391 et acquisition de lots de volume du nouveau parking du Zénith

Ce projet de délibération a pour objet de signer l'acte de cession à intervenir entre la Commune de Toulon et la Métropole Toulon Provence Méditerranée d'une parcelle cadastrée section CO n°391 et l'acquisition de lots de volume du nouveau parking du Zénith.

La Commune de Toulon est propriétaire d'une parcelle cadastrée section CO n°391 d'une superficie de 5 954 m² située Boulevard Commandant Nicolas, servant aux besoins techniques du Zénith.

La Métropole a aménagé sur cette parcelle un parking en silo dont le rez-de-chaussée est exclusivement réservé aux besoins du Zénith, et dont la conception le rend totalement indépendant du reste de l'ouvrage.

Dans le cadre de cette opération, la Commune entend céder à la Métropole le terrain d'assiette du parking et la Métropole cède à la Commune les lots de volume n°1.1, 1.2, 1.3 et 7 constituant le rez-de-chaussée.

Au vu des intérêts communs entre la Commune et la Métropole, il a été convenu que le prix de cession de la parcelle et le prix d'acquisition des lots de volume sont arrêtés à 4 500 000 €.

Les crédits nécessaires seront prévus au chapitre 21 « immobilisations corporelles » et au chapitre 024 « produits des cessions d'immobilisations », du budget principal 2024.

Mme MASSI :

La 02.

Mme LEVY :

C'est la signature de l'acte de cession à intervenir entre la commune de Toulon et la Métropole Toulon Provence Méditerranée d'une parcelle cadastrée section CO 391, et acquisition de lots de volume du nouveau parking du Zénith.

D'abord, je pense qu'on peut saluer esthétiquement la qualité de ce bâtiment. En fait, l'assiette foncière du parking était propriété de la Ville. Compte tenu des besoins du quartier qui, on le voit quasiment de jour en jour, devient de plus en plus attractif avec un certain nombre de bâtiments nouveaux, a souhaité aménager ce site en parking, il s'agit donc, et ce, conformément aux évaluations de France Domaine, de céder à la Métropole la parcelle de terrain et d'acquérir un certain nombre de lots de volume pour le parking, pour ce qui est maintenant le parking du Zénith.

Mme MASSI :

Monsieur KOUTSEFF.

M. KOUTSEFF :

Madame le Maire, chers collègues, effectivement, on peut dire que l'aspect visuel du parking est intéressant, mais le prix du stationnement l'est beaucoup moins. Pour un quartier à devenir avec des écoles aux alentours, je trouve que pour des étudiants, 2 euros de l'heure, ça fait un peu beaucoup.

Mme MASSI :

Il y aura des abonnements. Et je rappelle que, quand même, autour du Zénith, il y a un total de 548 places gratuites. Je vous donne le détail : 270 aux Lices, 98 à la Préfecture, et maintenant le parking situé derrière le gymnase des Lices qui était l'ancien dépôt de bus, où il y a 180 places qui sont gratuites.

M. KOUTSEFF :

Madame le Maire, après 8 heures 10, vous ne vous garez plus aux Lices. Il n'y a plus de places gratuites.

Mme MASSI :

Il faut prendre le bus.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée.

— Mme le Maire procède au vote —

L'article 02.2.02 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

POUR de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

POUR de Mme ROUSSEL

ABSTENTION de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

ABSTENTION de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

02.2.03

Signature de la convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'exploitation du lot de restaurant A des plages du Mourillon

Ce projet de délibération a pour objet d'attribuer le lot de restaurant A aux plages du Mourillon et d'autoriser la signature de la convention d'occupation temporaire afférente.

Par délibération du 15 décembre 2017, le Conseil Municipal de la Ville de Toulon a décidé d'attribuer l'exploitation des restaurants des plages du Mourillon ainsi que l'exploitation des lots de plage attenants pour une durée de 6 années.

En application de cette délibération, la Ville a procédé à la signature des conventions d'exploitation se rapportant aux restaurants et des sous-traités d'exploitation des lots de plages.

La compétence relative aux concessions des plages a été transférée de plein droit à la Métropole Toulon Provence Méditerranée lors de la création de celle-ci.

Depuis cette date, la Métropole assure donc la gestion des lots de plages qui se situent sur le domaine public maritime et la Ville demeure compétente pour la gestion des restaurants qui eux se situent sur le domaine public communal.

Ces contrats arriveront à expiration au 31 décembre 2023.

La Commune de Toulon a chargé la Métropole de préparer et conduire la procédure de passation unique conduisant à la délivrance des Autorisations d'Occupation Temporaire portant sur les bâtiments situés sur le domaine public communal.

Pour ce faire, une convention de mandat avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée a été signée pour la passation conjointe du sous-traité d'exploitation des lots de plage et des autorisations d'occupations temporaires des restaurants sur les plages du Mourillon à Toulon.

A l'issue de la procédure de mise en concurrence, la Métropole a établi un rapport préconisant de retenir pour le lot 1-A, l'offre présentée par l'unique candidat la SARL Le Lido de Toulon, représentée par Monsieur Jean-Claude GRANDMANCHE (SIRET n°37901343600017 et dont le siège social est Littoral Frédéric Mistral 83000 TOULON).

Il convient, par la présente délibération, d'autoriser la signature de la convention d'occupation temporaire du lot de restaurant n°A au bénéfice de ce candidat dont l'offre répond de manière satisfaisante, complète et cohérente aux objectifs poursuivis par la Ville.

La redevance au titre de l'occupation du restaurant est pour l'année 2024 de 34 632 €. A cette redevance s'ajoute la somme de 2 600 € pour l'occupation du parking ainsi que la redevance pour l'occupation des terrasses et des zones de stockage qui fera l'objet d'un titre de recette distinct et qui sera calculée pour chaque année, en fonction des tarifs votés par le Conseil Municipal et selon les surfaces occupées mentionnées à l'article 3.1 de la convention.

Pour rappel, au titre des terrasses, le candidat du lot A déclare à l'article 3.1 de la convention d'occupation temporaire occuper 114 m² des terrasses et 127 m² de superficie de zone de stockage.

Enfin, le titulaire du lot A sera redevable d'une part variable de redevance calculée sur le chiffre d'affaires réalisé par l'occupant dans le cadre de l'exploitation de l'ensemble des activités autorisées par l'ensemble contractuel indivisible formé par la convention d'occupation temporaire et par le sous-traité d'exploitation du lot de plage au titre de l'année N. Les modalités de calcul et de paiement de cette part variable sont fixées à l'article 5.2 du sous-traité d'exploitation du lot de plage.

Le candidat, au terme de son offre, propose une part variable de 1,1% du chiffre d'affaires hors taxe global.

La convention d'autorisation d'occupation temporaire pour le restaurant et celle du sous-traité d'exploitation du lot de plage prendra effet au 1^{er} janvier 2024 ou à compter de la date de notification si cette dernière est postérieure et se terminera le 31 décembre 2028.

Ces deux conventions forment un ensemble contractuel indivisible et indissociable.

Mme MASSI :

Pour la prochaine, Monsieur CAVANNA sort de la salle du Conseil et ne participe pas au vote.

Mme LEVY :

C'est la signature de la convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'exploitation du lot de restaurant A des plages du Mourillon. Effectivement, nous avons l'opportunité de pouvoir délibérer à ce sujet. Ces contrats viennent à expiration au 31 décembre. Il convient donc de revoter et de signer une convention temporaire sur le lot A.

Mme MASSI :

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

— Mme le Maire procède au vote —

M. CAVANNA sort de la salle du Conseil Municipal avant la présentation du dossier et ne participe pas au vote.

L'article 02.2.03 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

ABSTENTION de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

POUR de Mme ROUSSEL

ABSTENTION de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

02.2.04

Remise gracieuse à un locataire communal (convention précaire et révocable)

Ce projet de délibération a pour objet d'accorder une remise gracieuse à un locataire communal (convention précaire et révocable).

Le Comité Officiel des Fêtes et des Sports de Toulon, locataire communal des locaux situés à Toulon 6, Boulevard Commandant Nicolas, « Caves des Lices », a sollicité de la Ville de Toulon la remise gracieuse de la somme de 1 150 €, correspondant aux frais de fonctionnement du 1^{er} semestre 2022, et ce, compte tenu du fait que celui-ci n'occupait plus lesdits locaux depuis l'exercice 2020.

Cette somme sera imputée en dépenses sur le chapitre 65, fonction 551, compte 6577, exercice budgétaire 2023

Mme MASSI :

La 04. Monsieur CAVANNA peut rentrer.

Mme LEVY :

C'est la remise gracieuse à un locataire communal concernant, effectivement, le COFS, qui n'occupe plus les Caves des Lices. Il convient donc de remettre ce qui avait été indûment demandé.

Mme MASSI :

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

— *Mme le Maire procède au vote* —

L'article 02.2.04 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

MEDIATHEQUES

**Rapporteur : Monsieur Yann TAINGUY,
3^{ème} Adjoint au Maire**

03.2.01

Adoption du nouveau règlement intérieur du réseau des médiathèques

Ce projet de délibération a pour objet d'adopter le nouveau règlement intérieur du réseau des médiathèques.

Il convient en effet d'intégrer quelques évolutions réglementaires et d'apporter également certaines précisions sur les règles d'usage liées au fonctionnement des médiathèques.

Les raisons de l'évolution sont les suivantes :

- définir l'âge minimum d'accès à la médiathèque sans être accompagné : 8 ans,
- définir l'âge minimum de l'accompagnateur d'un enfant de - de 8 ans : 16 ans,
- créer une inscription temporaire gratuite permettant d'utiliser les ordinateurs en libre accès sans être inscrit,
- assurer une meilleure lisibilité du document et la mise à jour des annexes en relation avec les modifications apportées (dons, RGPD, comportement, etc...).

Mme MASSI :

On passe à la culture, et la parole est à l'Amiral TAINGUY.

M. TAINGUY :

Madame le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'adopter le nouveau règlement intérieur du réseau des médiathèques. La dernière modification datait de 2020. Nous avons quelques modifications réglementaires à intégrer, pas fondamentales, mais nécessaires. C'est pour cela que nous vous proposons d'adopter ce nouveau règlement intérieur.

Mme MASSI :

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup. La délibération est adoptée.

— *Mme le Maire procède au vote* —

L'article 03.2.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

ACTIONS SOCIALES

**Rapporteur : Madame Dominique ANDREOTTI,
8^{ème} Adjoint au Maire**

08.1.01

Attribution de subventions à 6 associations au titre de la solidarité

Ce projet de délibération a pour objet d'attribuer des subventions aux 6 associations listées ci-dessous, œuvrant dans le domaine de la solidarité et de l'action sociale pour un montant total de 4 650 €.

Associations bénéficiaires	Montant	Description de l'activité pour 2023	N°Engagement	N°Tiers
Collectif Fiertés Toulon (2452)	500 €	Organisation de la 4 ^{ème} édition de la Marche des Fiertés Toulon. Lutte contre l'homophobie et toutes formes de discriminations.	P800000061	71073
Fenêtre sur cour (2510)	500 €	Demande de subvention pour l'activité de jardinage au sein de l'UIHSC (secteur fermé de psychiatrie de l'hôpital Sainte Musse) afin d'enrichir les soins d'une nouvelle activité thérapeutique.	P800000056	67008
GEM un autre chemin (2583)	1 000 €	Permettre aux adhérents de l'association en situation d'isolement et de handicap psychique de vivre 5 jours à la montagne durant l'hiver.	P800000057	69406
Kaire – UDV (2042)	450 €	Promouvoir l'accès à la culture pour tous par des pratiques artistiques afin de lutter contre l'isolement pour un épanouissement personnel et une insertion sociale et citoyenne.	P800000058	46935
Les petits frères des pauvres (2584)	2 000 €	Permettre aux personnes âgées, bénéficiaires de l'association, résidant sur Toulon à leur domicile, en résidence autonomie ou en Ehpad, de vivre une journée hors norme autour d'un repas et d'un spectacle.	P800000059	53157
Ligue des Droits de l'Homme (2497)	200 €	Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et/ou la haine anti-LGBT.	P800000060	37225
TOTAL	4 650 €			

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget communal 2023.

Mme MASSI :

Madame ANDREOTTI pour le social.

Monsieur DE UBEDA sort. On va attendre.

Mme ANDREOTTI :

Il s'agit d'attribuer des subventions à six associations au titre de la solidarité, pour un montant total de 4 650 euros. Toutes ces associations œuvrent pour des activités pour les services de psychiatrie, pour l'accès à la culture ou les personnes âgées.

Mme MASSI :

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

— Mme le Maire procède au vote —

M. DE UBEDA sort de la salle du Conseil Municipal avant la présentation du dossier et ne participe pas au vote.

L'article 08.1.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

ABSTENTION de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

ABSTENTION de Mme ROUSSEL

POUR de M. LEROY et Mme BRUNEL

POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

08.1.02

Attribution de subventions exceptionnelles à 4 associations au titre de la solidarité et signature de l'avenant n° 1 à la convention avec l'association "Amitiés Cité - UDV"

Ce projet de délibération a pour objet d'attribuer des subventions exceptionnelles aux 4 associations présentées dans le tableau ci-dessous afin de soutenir leurs actions et leurs efforts accrus en matière de solidarité ainsi que leurs interventions sociales auprès des plus démunis pour un montant total de 25 000 € et de signer l'avenant n°1 à la convention avec l'association "Amitiés Cité - UDV".

Nom association	Montant	Tiers	Objet de la demande	Engagement
Les Restaurants du Cœur (2645)	10 000 €	70103	Aide en fonctionnement (accroissement du nombre de bénéficiaires et inflation des prix des denrées alimentaires)	P800000064
Banque alimentaire (2608)	5 000 €	15263	Aide en fonctionnement (accroissement du nombre de bénéficiaires et inflation des prix des denrées alimentaires)	P800000063
Secours catholique (2632)	5 000 €	71080	Aide en fonctionnement (accroissement du nombre de bénéficiaires et inflation des prix des denrées alimentaires)	P800000065
Amitiés Cité – UDV (2598)	5 000 €	64713	Aide en fonctionnement (accroissement du nombre de bénéficiaires et inflation des prix des denrées alimentaires)	P800000062
TOTAL	25 000 €			

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget communal 2023.

Mme MASSI :

On continue. En effet, puisqu'aujourd'hui c'est le jour des collectes... Vous voyez, Madame BRUNEL, on y pense aussi.

On attend que Monsieur DE UBEDA revienne.

Mme ANDREOTTI :

Pour répondre à l'inquiétude de Madame BRUNEL, nous accordons des subventions exceptionnelles à quatre associations qui œuvrent dans le domaine de la solidarité. En raison du contexte actuel qui est lié à l'inflation des prix des denrées et à l'accroissement du nombre de bénéficiaires, nous avons développé une politique de soutien en faveur de ces associations qui ont un contexte national, mais qui sont locales : les Restos du cœur, la Banque alimentaire, le Secours catholique, Amitié Cité - UDV, pour un montant de 25 000 euros.

Mme MASSI :

Je vous signale qu'il en manque une : le Secours populaire. On passera la délibération en décembre.

M. NAVARRANNE :

Nous soutiendrons, bien évidemment, cette délibération. Et tout à l'heure, notre collègue MUSCHOTTI, un petit peu en écho aux propos que j'avais, disait qu'il était temps de contraindre et de sanctionner. M'est venu, quand Madame BRUNEL a très légitimement fait la publicité autour de la collecte de la Banque alimentaire : j'espère que Madame MUSCHOTTI ne veut pas nous contraindre et nous punir, parce qu'il y a encore l'utilisation de sachets plastiques.

Mme MASSI :

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée.

— *Mme le Maire procède au vote* —

L'article 08.1.02 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

SPORT/SANTE/BIEN-ETRE

Rapporteur : Monsieur Laurent BONNET,
13^{ème} Adjoint au Maire

13.1.01

Attribution de subventions à 10 associations sportives au titre du Budget 2023 affectées à la saison 2023/2024 et signature des conventions de subventions afférentes

Ce projet de délibération a pour objet d'attribuer des subventions au titre du budget 2023 affectées à la saison 2023/2024 aux dix associations sportives suivantes pour un montant total de 67 000 € sur la base des crédits votés sur le chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget communal 2023 et de signer les conventions de subventions afférentes :

Nom de l'association	Montant	Objet	Tiers	Engagement
ASCM BOXE (2511)	30 000 €	Soutien aux actions en faveur des écoles et des accueils collectifs de mineurs	028536	P800180515
ASCM TOULON KARATE (2547)	2 500 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique du karaté	41332	P800180493
ENTENTE PIVOTTE SERINETTE TOULON (2558)	9 500 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique du foot	1095	P800180494
HOCKEY CLUB AIRE TOULONNAISE (2635)	5 000 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique du Hockey	4069	P800180565
LES BULLEURS TOULONNAIS (2576)	3 000 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique de la plongée	67408	P800180521
SKI CLUB TOULONNAIS ET VAROIS (2566)	4 000 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique du ski	1113	P800180503
TOULON VAR SPORT ADAPTE (2557)	2 000 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique sportive	51844	P800180495
TOULON EST FUTSAL (2543)	4 000 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique du futsal	63994	P800180496
TOULON HANDBALL MASCULIN (2563)	6 000 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique du handball	69764	P800180498
XV DE BESAGNE (2573)	1 000 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique du rugby	70277	P800180509
TOTAL	67 000 €			

Par ailleurs, les aides en numéraire et/en nature dépassant le seuil de 23 000 € pour les associations ASCM BOXE, ENTENTE PIVOTTE SERINETTE TOULON et TOULON EST FUTSAL, il convient de signer une convention de subvention avec chacune de ces trois associations.

Mme MASSI :

Monsieur BONNET.

Madame MUSCHOTTI sort de la salle du Conseil et ne participe pas au vote...
Ah, ce n'est pas celle-là ? Si, c'est celle-là. On va y arriver.

Monsieur BONNET, on y est.

M. BONNET :

Merci, Madame le Maire. Cette délibération a pour objet l'attribution de subventions à différentes associations sportives du territoire, pour un montant de 67 000 euros.

Mme MASSI :

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée.

Madame MUSCHOTTI peut rejoindre la salle du Conseil. Il faut peut-être aller la chercher. Marisa DIAZ va faire cela très bien.

— *Mme le Maire procède au vote* —

Mme MUSCHOTTI sort de la salle du Conseil Municipal avant la présentation du dossier et ne participe pas au vote.

L'article 13.1.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

DYNAMISATION COMMERCIALE

Rapporteur : Monsieur Christophe MORENO,
15^{ème} Adjoint au Maire

Questions rapportées par Madame le Maire

15.1.01

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Union de Défense des Commerçants et Artisans Des Routes et Environs

Ce projet de délibération a pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association des commerçants des Routes, plus communément dénommée Union de Défense des Commerçants et Artisans Des Routes et Environs (UDCADRE), pour un montant de 1 500 €.

L'association souhaite organiser en 2023, notamment pour les fêtes de fin d'année, des animations afin de poursuivre la redynamisation du quartier.

Dans le cadre de sa politique de soutien au commerce de proximité, la Ville a décidé de lui accorder une aide pour la réalisation de son programme.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » du Budget Principal 2023.

Mme MASSI :

La 15.1.01, c'est l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Union de Défense des Commerçants et Artisans des Routes et Environs, pour un montant de 1 500 euros.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée.

— Mme le Maire procède au vote —

L'article 15.1.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

15.1.02

Attribution de subventions aux commerçants sédentaires et non sédentaires pour les travaux de réhabilitation de devantures, bancs et enseignes commerciales ainsi que les investissements numériques dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce - centre-ville

Ce projet de délibération a pour objet d'attribuer des subventions à des commerçants pour la réalisation d'investissements dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce - Opération Collective en Milieu Urbain - centre-ville pour un montant total de 70 544,56 € répartis comme suit :

BÉNÉFICIAIRE	MONTANT INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES (HT)	MONTANT TOTAL DE LA SUBVENTION (40% ÉTAT+ VILLE)
SAS PILOU (M. Christophe CHARAUT) Brasserie, bar, restauration 552, avenue de la République	64 720,11 €	25 888,04 €
SARL TEILLEBOU (M. Nicolas GOURDIEN) Bar à bières / vins 2, rue Baudin	28 266,39 €	11 306,56 €
SARL L'AMOUR FOOD (Mme Angélique SCHWEDE) Restauration 9, rue César Vezzani	650 €	260 €
M. Vincent ASTOLFI Vente d'œuvres et objets d'art 18, rue Henri Seillon	75 000 €	30 000 €
EIRL NABIL FADLALLAH (M. Nabil FADLALLAH) Restauration 8, Place de l'Équerre	1 448 €	579,20 €
SAS S.E.T. MODE (M. Michaël SEBBAN / Mme Pascale ROBERT) Prêt-à-porter 2, rue d'Alger / 2 bis, rue d'Astour	6 276,90 €	2 510,76 €
TOTAL	176 361,40 €	70 544,56 €

Les crédits sont prévus au chapitre 204 du budget 2023

Mme MASSI :

La 15.1.02, c'est l'attribution de subventions aux commerçants sédentaires et non sédentaires pour les travaux de réhabilitation de devantures, bancs et enseignes commerciales ainsi que les investissements numériques dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce, qu'on appelle couramment le FISAC, pour un montant de 70 544,56 euros.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

— Mme le Maire procède au vote —

L'article 15.1.02 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

TRAVAUX COMMUNAUX

Rapporteur : Monsieur Erick MASCARO,
19^{ème} Adjoint au Maire

19.2.01

Dépôt de demandes d'autorisation d'urbanisme

Ce projet de délibération a pour objet de déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme relatives aux travaux suivants :

- centre municipal de la Roseraie : mise en accessibilité du gymnase,
- poste de police municipale rue Brunetière : remplacement des menuiseries extérieures par des menuiseries pare-balles

Mme MASSI :

Monsieur MASCARO.

M. MASCARO :

Merci, Madame le Maire, mes chers collègues. Il s'agit de demandes d'autorisation d'urbanisme concernant le centre municipal de la Roseraie, avec la mise en accessibilité du gymnase pour les personnes à mobilité réduite.

Et l'autre, il s'agit du poste de Police Municipale de la rue Brunetière, où nous remplacerons les menuiseries extérieures par des menuiseries pare-balles, puisque ce poste va être doté d'une armurerie et agrandi pour nos policiers municipaux.

Mme MASSI :

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

— Mme le Maire procède au vote —

L'article 19.2.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

QUESTION ORALE

**Rapporteur : M. Pierre-Jacques DEPALLENS,
Conseiller municipal**

Quelle est votre position actuelle concernant l'utilisation du foncier disponible, notamment celui du cours de Nice, pour la construction de logements sociaux ? De plus, quelles mesures envisagez-vous pour atteindre les objectifs nationaux en matière de logements sociaux tout en garantissant une intégration harmonieuse et inclusive dans notre ville ?

Mme MASSI :

Mes chers collègues, le Conseil Municipal n'est pas terminé. Je cède la parole à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS pour qu'il nous lise sa question orale.

M. DEPALLENS :

Madame le Maire, mes chers collègues, lors de la séance du Conseil Municipal du 27 octobre, vous et votre Adjoint avez affirmé à plusieurs reprises qu'il n'existait pas de foncier disponible pour remédier à la pénurie de logements sociaux et aux amendes annuelles qui en découlent.

Cette position a été remise en question par l'ancien Maire qui, dans une correspondance datée du 1^{er} décembre 2021, adressée à la clinique Saint-Jean et rapportée par *Var-Matin* a indiqué que : « La Ville dispose d'un important foncier , notamment sur le site cour de Nice, offrant jusqu'à 18 000 m² de terrain et 28 000 m² de surface de plancher ».

Notre liste « Un vrai cap pour Toulon » avait envisagé un plan complet pour une mise à niveau significative, afin d'atteindre le seuil minimal national de logements sociaux, particulièrement pour nos concitoyens les plus en difficulté.

Nous croyons fermement que la réalisation de ces 30 % de logements modernes et inclusifs sur ces terrains disponibles pourrait grandement contribuer à diluer la concentration problématique en cité, et à réduire leur potentiel criminogène.

Ainsi, Madame le Maire, je vous pose la question suivante : quelle est votre position actuelle concernant l'utilisation de ce foncier disponible, notamment celui du cours de Nice, pour la construction de logements sociaux ?

De plus, quelles mesures envisagez-vous pour atteindre les objectifs nationaux en matière de logements sociaux, tout en garantissant une intégration harmonieuse et inclusive dans notre Ville ?

Je vous remercie.

Mme MASSI :

Monsieur DEPALLENS, avant toute chose, je voudrais vous rappeler que la Ville de Toulon se caractérise notamment par une situation géographique particulière, avec pas moins de 41 % de son territoire qui est non constructible, du fait de la présence de zones naturelles, de zone de Défense nationale et à risque, ce qui laisse seulement un cordon foncier mobilisable d'une largeur de 2,2 km², sur une superficie totale de 42,8 km².

Vous parliez de la cour de Nice. Le foncier de la cour de Nice que vous évoquez dans votre question est l'illustration parfaite de cette situation spécifique, puisque la présence du tunnel et de ses équipements, notamment les extracteurs d'air, restreint précisément et considérablement les possibilités de construction, à tel point que seuls des équipements publics de faible hauteur peuvent y être construits, comme le PLU le prévoit. Construire des logements à proximité immédiate de la voie ferrée ne me paraît pas opportun.

Concernant la question plus globale du rythme de production des logements sociaux, la Ville a déjà fourni des efforts conséquents en matière de production, en passant de 13,6 logements sociaux en 2001, à 17,26 en 2023. Pour illustration, entre 2010 et 2022, le nombre de logements sociaux sur la commune de Toulon a progressé de 23,5 en 12 ans, passant de 11 889 logements à 14 685 logements, tandis que le parc de logements dans son ensemble progressait, lui, seulement de 3,85 %.

Toulon est donc aujourd'hui la 3^{ème} ville de la Métropole avec le taux de logements sociaux le plus élevé, et elle compte à elle seule plus de 43 % des logements sociaux de la Métropole. Plus encore, la Ville de Toulon totalise à ce jour 51 % des logements PLAI de la Métropole, c'est-à-dire des logements aux loyers les plus bas. Il est bon de le rappeler ici, je crois.

Je rappelle également que la Ville de Toulon compte actuellement sur son territoire 8 des 13 Quartiers Politiques de la Ville que compte la Métropole. Or, vous n'êtes pas sans savoir que la construction de logements sociaux y est interdite, ce qui représente donc une superficie totale de 112 hectares qu'il faut déduire de nos possibilités de construction à consacrer au logement social, sans compter que selon nos informations, nous aurons deux autres quartiers prioritaires qui devraient être créés à Toulon, Saint-Jean du Var et La Rode.

Au regard des quelques chiffres que je viens de vous rappeler, Monsieur DEPALLENS, je vous confirme donc qu'il existe bien une réelle rareté du foncier à Toulon pour remédier à la pénurie du logement social dans les proportions imposées par la loi SRU et Duflot. Notre retard est aujourd'hui de 6 600 logements sociaux pour atteindre les 25 % voulus par le législateur.

Vous m'indiquiez avec beaucoup de certitude dans votre question orale : « notre liste "Un vrai cap pour Toulon" a envisagé un plan complet pour une mise à niveau significative, afin d'atteindre le seuil minimal [...] ». Ce qui ce serait traduit, si je vous suis — vous savez mon passé de prof de maths —, par la planification de la construction de 1 100 logements sociaux par an sur les 6 années du mandat. Ce qui représente en fonds propres, pour les bailleurs sociaux, 44 millions d'euros d'investissement par an.

Une telle planification serait, si elle était mise en œuvre, tout simplement irréaliste. Je vais illustrer : elle correspondrait en effet à la réalisation de quatre Pontcarral par an.

Vous le savez, je préférerais toujours les solutions discutées et concertées aux solutions imposées. Mais rassurez-vous, Monsieur DEPALLENS, la Ville entend bien répondre aux besoins de logement sur son territoire, et s'engagera, dans le cadre du programme local de l'habitat métropolitain, à un développement nécessaire, mais maîtrisé de l'offre. Il s'agira, bien entendu, de proposer une offre sociale pour les ménages les plus modestes, mais aussi de proposer une offre pour les étudiants, les jeunes actifs, les seniors ou encore les ménages primo-accédants.

Et c'est donc dans ce cadre que je vous proposerai, au prochain Conseil Municipal, le vote d'un contrat de mixité sociale, discuté et concerté depuis plusieurs mois avec les services de la Préfecture, ceux de la Métropole et les principaux bailleurs sociaux, acteurs de notre territoire. Ce contrat, c'est l'outil juridique proposé par la loi 3DS, qui précisera les moyens et outils qui permettront à la Ville et ses partenaires de tendre, dans la mesure du possible, vers les objectifs fixés par l'Etat sur la période triennale 2023-2025.

En conclusion, nous devons créer toujours plus d'espaces verts, tout en satisfaisant aux objectifs de zéro artificialisation des sols, et nous devons construire plus de logements. Le tout dans le même temps. Nous voilà donc devant une belle équation complexe, quasiment impossible à résoudre, mais qui me rappelle mon passé de professeure de mathématiques. Mais le sujet du logement social, au-delà du strict aspect comptable, mérite avant tout une approche humaine, s'inscrivant dans un projet d'aménagement global du territoire communal.

Soyez donc assuré, Monsieur DEPALLENS, de ma réelle détermination sur le sujet du logement social, comme sur les autres d'ailleurs, pour faire évoluer la situation en respectant ma méthode basée sur l'échange et la discussion, et dans le souci constant d'un développement harmonieux et équilibré de notre Ville.

CLOTURE DE LA SEANCE

Mme MASSI :

Mes chers collègues, je vous remercie et je lève la séance.

— *La séance est levée à 11 H 17* —

---oooOOOooo---

<u>Signature de Madame le Maire</u>	<u>Signature du Secrétaire de séance</u>
-------------------------------------	--